



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

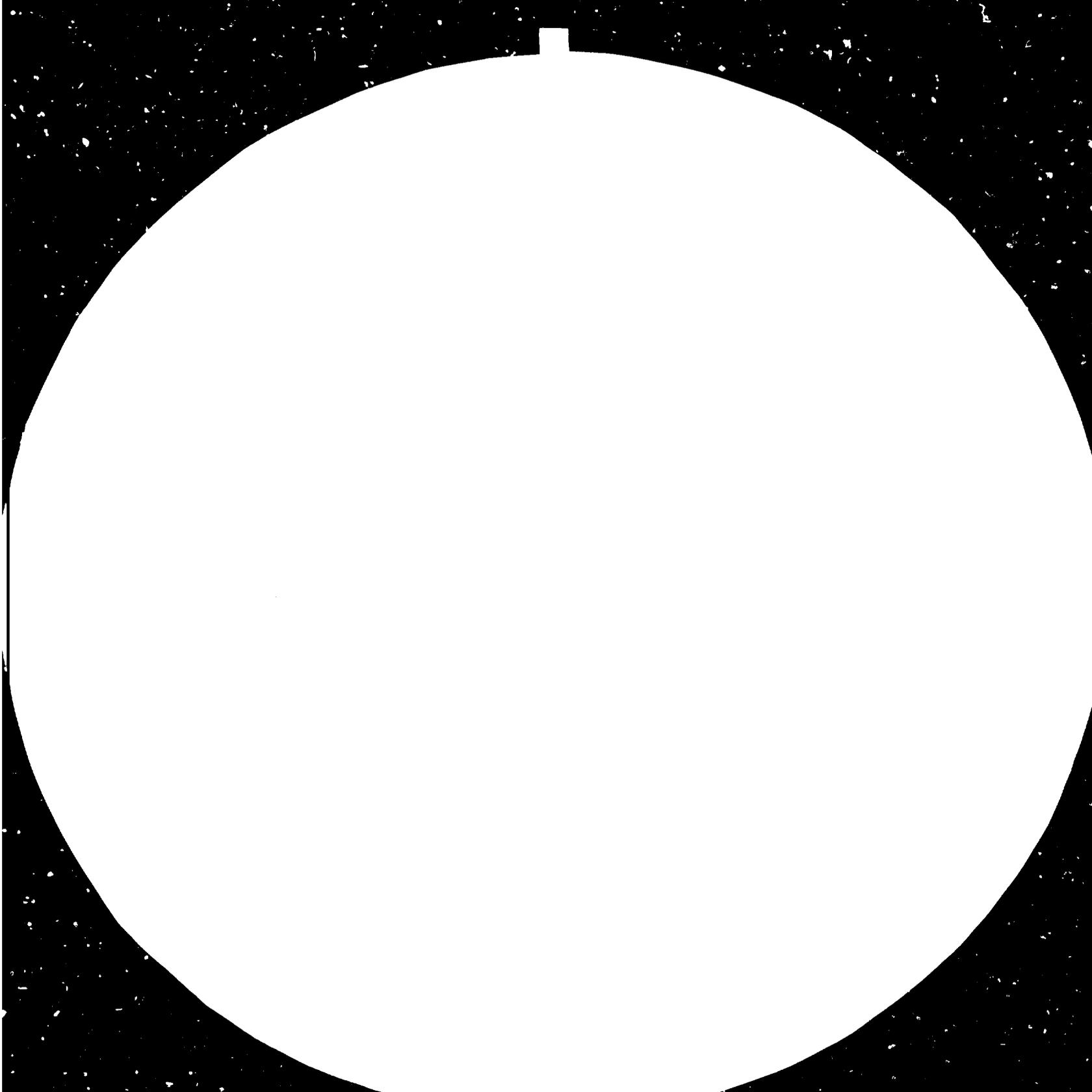
FAIR USE POLICY

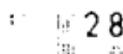
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





3.2

4.5

6.3



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-
1963-A
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010A
ANGULAR SIZE TEST CHART (NBS 25)



13152-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.409/3/Rev.1
14 février 1984

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion sous-régionale sur la promotion
de la coopération industrielle intra-africaine
dans le cadre de la Décennie du
développement industriel de l'Afrique*

Abidjan (Côte d'Ivoire), 12-16 décembre 1983

PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE
POUR LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

établi par
les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI

* Organisée conjointement par la CEA, l'OUA et l'ONUDI en coopération avec le Gouvernement ivoirien et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

** Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

V.84-81682

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	3
I. SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION ET DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE	3 - 13	3
II. INDUSTRIALISATION DANS LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	14 - 28	8
III. SOUS-SECTEURS INDUSTRIELS MOTEURS ET DOMAINES STRATEGIQUES DANS LA SOUS-REGION	29 - 50	14
IV. PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	51 - 98	23
V. PLAN POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	99 - 104	92
 ANNEXE		
Critères pour la sélection des projets industriels moteurs multinationaux/sous-régionaux		97

INTRODUCTION

1. Le présent document, qui a été établi pour la réunion ad hoc d'experts organisée par la CEA, l'OUA et l'ONUDI sur la coopération industrielle intra-africaine, comprend cinq chapitres. Il est destiné à amorcer un processus continu de discussions entre les gouvernements de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest sur les projets et domaines prioritaires pour la coopération multinationale. Ce programme sous-régional est destiné aux pays ci-après : Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Le premier chapitre résume la situation économique en Afrique et expose les objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Le deuxième chapitre décrit la situation industrielle dans la sous-région tout en faisant ressortir la nécessité de réorienter les politiques et les stratégies d'industrialisation de même que les principaux arrangements institutionnels pour la coopération économique dans la sous-région.

2. En partant d'une définition des industries motrices, le troisième chapitre identifie les sous-secteurs industriels stratégiques dans la sous-région et décrit les domaines et les services qui concourent au développement industriel. Le quatrième chapitre expose le programme intégré de promotion industrielle pour la sous-région. Il présente une série de projets moteurs dans les sous-secteurs prioritaires et donne des détails sur les projets d'appui complétant le processus d'intégration. Les profils de projets fournissent des données relatives aux matières premières, à l'infrastructure, aux marchés, à la demande et aux investissements nécessaires. Le cinquième chapitre propose un plan pour la mise en oeuvre du programme intégré. Il est prévu que la réunion fera des recommandations concernant aussi bien le programme intégré que le plan d'exécution.

I. SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION ET DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

La situation économique actuelle

3. Ainsi qu'il est indiqué dans le préambule du Plan d'action de Lagos, l'Afrique a été incapable d'atteindre un taux significatif de croissance ou un niveau satisfaisant de bien-être général au cours des vingt dernières années.

Quel que soit l'indicateur socio-économique utilisé - revenu par habitant, part des activités primaires dans la production totale, taux de scolarisation, accès à l'eau potable, mortalité ou santé - la plupart des pays africains peuvent être considérés comme en retard par rapport aux autres pays en développement. Le nombre des pays africains classés parmi "les moins avancés" par l'Organisation des Nations Unies est récemment passé à 26 sur un total mondial de 36, tandis que 20 des 33 pays classés par la Banque Mondiale comme pays en développement à "faible revenu" sont en Afrique. La part du secteur manufacturier dans le PIB de la région est encore nettement plus faible que la moyenne comparable pour tous les autres pays en développement, alors que les résultats obtenus dans l'agriculture ont été beaucoup moins bons qu'au cours de la décennie précédente ou que dans d'autres régions en développement. Etant donné le lien étroit entre l'agriculture et l'industrie, les médiocres résultats obtenus dans le secteur agricole ont eu un effet néfaste sur ceux du secteur manufacturier.

4. Ces difficultés économiques sont aggravées par les déficits persistants de la balance des paiements que connaissent la plupart des pays de la région. La dette extérieure de la région a quintuplé au cours de la dernière décennie alors que les réserves extérieures sont tombées à des niveaux inquiétants. L'expansion de la production manufacturière dans la sous-région est également entravée par la stagnation des marchés intérieurs, l'approvisionnement insuffisant des industries clefs en matières premières, l'absence de main-d'oeuvre industrielle qualifiée et expérimentée et la pénurie de matériaux, de pièces détachées et de machines importés. La situation est encore aggravée par des difficultés majeures, liées aux problèmes d'énergie que connaît la région malgré un potentiel énergétique important. On admet également que l'insuffisance des infrastructures de la région en matière de transports et de communications, associée à l'inefficacité du secteur des services, est un des principaux obstacles au développement socio-économique de la région^{1/}.

5. La stagnation qu'on connait généralement les économies nationales a inévitablement freiné l'investissement industriel et, partant, l'expansion. Le fait que les économies africaines en sont encore, le plus souvent, aux premiers stades de leur développement signifie que certaines caractéristiques "structurelles"

^{1/} Pour plus de détails, voir Commission économique pour l'Afrique, La CEA et le développement de l'Afrique 1983-2008 (Addis-Abeba, avril 1983).

jouent et conditionnent l'environnement dans lequel fonctionne l'industrie. Vu sous un angle positif, le fait que ces économies partant d'une base industrielle restreinte leur ouvre de bonnes perspectives d'industrialisation, tout comme la richesse en ressources naturelles de beaucoup de pays africains. Vu sous un angle négatif, toutefois le chiffre réduit de la population et le faible niveau des revenus dans la plupart des pays africains font que les marchés intérieurs existants pour les biens de consommation sont limités et, en tout cas, beaucoup trop étroits pour permettre de réaliser des économies d'échelle maximales dans beaucoup de branches d'industrie.

6. Les effets des promesses non tenues des stratégies globales de développement étant plus durement ressentis que dans d'autres continents du monde, l'Afrique a entrepris une restructuration fondamentale de sa base économique. Malgré des difficultés de structure en matière de propriété industrielle, l'objectif principal du développement économique dans la plupart des pays africains depuis l'indépendance est d'assurer une amélioration soutenue du niveau de vie d'une proportion croissante de la population. Pour que cet objectif puisse être atteint, il faut que dans la composition de la production les produits primaires cèdent la place aux produits secondaires, c'est-à-dire que l'on doit industrialiser. Sur cette stratégie à long terme d'industrialisation peuvent venir se greffer les objectifs à plus court terme consistant à accélérer la croissance de la production et à créer des emplois afin de réduire le chômage ou le sous-emploi et de contribuer à l'élimination de la pauvreté des masses.

Le Plan d'action de Lagos et la Décennie du
développement industriel de l'Afrique

7. Ces dernières années, deux nouveaux concepts, à savoir ceux de l'autosuffisance et de l'autonomie, ont été incorporés dans les stratégies de développement économique à long terme décrites ci-dessus. Introduits dans la Déclaration d'engagement de Monrovia des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en juillet 1979, ils ont été réaffirmés dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos en avril 1980^{2/} et sont depuis devenus les éléments clefs de la Décennie

^{2/} Organisation de l'unité africaine, Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000 (Genève, 1981).

du développement industriel de l'Afrique. Le Plan d'action de Lagos accorde à l'industrie un rôle important reflétant l'engagement de la région à changer la structure économique de l'Afrique et à satisfaire les besoins fondamentaux de ses peuples par l'exploitation des ressources naturelles locales et la création d'une base pour le développement des autres secteurs économiques.

8. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont également fixés dans le Plan d'action de Lagos en ce qui concerne l'intégration industrielle aux niveaux sous-régional et régional. La part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale doit être portée à 1,4 % au moins d'ici à 1990, et les pays africains feront tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à l'autosuffisance dans les secteurs de l'alimentation, des matériaux de construction, de l'habillement et de l'énergie. Par ailleurs, au cours de la première moitié de la Décennie, les pays de la région s'efforceront, individuellement et collectivement, de jeter les bases d'un développement par étapes des industries de base suivantes indispensables à la réalisation de l'autosuffisance : industrie alimentaire et agro-industries, industries mécaniques, industries métallurgiques, industries électriques et électroniques, industries chimiques, industries forestières et industrie énergétique. En outre, dans le Plan d'action de Lagos, le secteur industriel a été retenu parmi les secteurs à intégrer en priorité aux niveaux sous-régional et régional durant la décennie en cours.

9. Recommandée dans la Déclaration de Monrovia ainsi que dans le Plan d'action de Lagos, la proclamation de la Décennie du développement industriel de l'Afrique par l'Assemblée générale des Nations Unies est considérée comme un moyen d'attirer davantage l'attention sur l'industrialisation de l'Afrique, et de mobiliser à cette fin la volonté politique nécessaire et un appui financier et technique accru aux niveaux national, régional et international. Elle a également suscité la préparation d'un programme pour la Décennie qui a été adopté par les Ministres africains de l'industrie à leur sixième conférence en novembre 1981^{2/}.

10. Le programme identifie les besoins clefs tant aux niveaux national que sous-régional. Le principe essentiel sur lequel il se fonde est que la croissance économique de l'Afrique doit être stimulée avant de l'intérieur. Il

^{2/} CEA/OJA/ONU. Un Programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique, ID/287 (Nations Unies, New York, 1982).

demande non seulement l'exploitation, la transformation et l'utilisation efficaces des ressources naturelles locales aux niveaux national et multinational, mais est également fondé sur une stratégie de développement intégré liant l'industrie à l'agriculture, à l'énergie, aux ressources nécessaires à l'infrastructure physique, au commerce et à d'autres secteurs.

11. Le programme demande de rejeter systématiquement la planification désordonnée et isolée qui prévalait et de ne plus se soucier outre mesure des problèmes de devises extérieures à la région. La nouvelle approche est fondée sur une action décisive en vue du développement intégré des ressources humaines, des mécanismes institutionnels et des capacités technologiques requises pour exploiter efficacement les ressources naturelles et les matières premières de la région en développant les marchés locaux, en élargissant la gamme des complémentarités et en renforçant les liens entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie.

12. Le programme met également l'accent sur l'importance des marchés nationaux, sous-régionaux et régionaux pour la fourniture d'intrants tels que les matières premières et les machines, ainsi que des compétences en matière technique et dans les domaines de la gestion et de la planification des projets. Il trace les grandes lignes de l'action à mener au cours de la phase préparatoire (1982-1984) et de la phase d'exécution (1985-1990) aux niveaux national, sous-régional, régional et global. Chaque pays est instamment invité à adopter une stratégie nationale fondée sur une série d'industries stratégiques "motrices" choisies avec soin en fonction de ses ressources et de ses matières premières (en particulier de ses ressources énergétiques) et complétées par des projets stratégiques d'appui. Bien que le succès de la Décennie dépende en dernière analyse, des mesures prises au niveau national, une coopération intra-africaine est indispensable pour assurer un développement autosuffisant et auto-entretenu. Dans le programme pour la Décennie, l'accent est mis sur la nécessité :

- a) De définir des politiques et des programmes sectoriels dans les branches industrielles stratégiques;
- b) D'identifier les grands projets industriels présentant un intérêt pour les pays de la région ou de la sous-région;
- c) De renforcer ou de créer des institutions dans la sous-région ou dans la région en vue de promouvoir l'intégration industrielle.

13. Les pays africains devront ainsi renforcer ou instituer des arrangements institutionnels régionaux pour l'élaboration, la promotion, l'exécution et le suivi des projets industriels multinationaux. Il pourrait s'agir notamment d'institutions régionales s'occupant de sous-secteurs industriels moteurs à caractère prioritaire tels que la sidérurgie, les engrais et les industries mécaniques. Les pays africains devront également assurer la complémentarité des matières premières et des facteurs de production nécessaires au développement industriel et prendre des mesures pour faciliter le commerce intra-africain des matières premières et des produits finis industriels tout en introduisant des mécanismes appropriés pour promouvoir et financer les projets industriels multinationaux. Soigneusement planifiés, cette stratégie de développement collectif autosuffisant et auto-entretenu doit mener à un système de production mutuellement renforcé dans la région conformément aux objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos.

II. INDUSTRIALISATION DANS LA SOUS-RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

14. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest couvre environ le cinquième de la superficie du continent : elle comprend 16 pays dont la majorité a accédé à l'indépendance au début des années 60. La population totale de la sous-région était de 141 millions en 1980; selon les estimations, elle devrait atteindre 197 millions en 1990 et 268 millions avant la fin du siècle. Sur le plan de la population, la sous-région est la plus grande des quatre, représentant environ 33 % de la population totale des Etats membres de l'OUA. Le revenu annuel par habitant en 1980 était compris entre 140 et 1 040 dollars par an et c'était dans les pays les moins avancés de la sous-région qu'il était le plus faible.

15. Les économies des pays sont principalement axées sur l'agriculture qui produit du café, du cacao, des arachides et du bois et qui emploie quelque 80 % de la main-d'oeuvre. Dans certains pays, la pêche tient une place relativement importante. Divers pays sont tributaires de l'exportation d'une culture commerciale importante, alors que d'autres ont des exportations plus diversifiées. D'autres pays encore, tout en étant essentiellement agricoles, tirent une grande partie de leurs recettes en devises de l'exportation de produits miniers.. Ce dernier groupe comprend le Libéria (minerai de fer), la Mauritanie (minerai de fer), la Guinée (bauxite et minerai de fer), la Sierra Leone (diamants, bauxite et minerai de fer), le Nigéria (pétrole) et le Niger (uranium). Les autres

ressources dont disposent les pays en question sont notamment l'or, le manganèse, l'étain et le zinc. Ces pays sont tributaires de l'extérieur pour la plupart des intrants tels que les biens d'équipement, les produits intermédiaires, la technologie, les capitaux et les services. En bref, la vulnérabilité économique de la sous-région provient de sa dépendance à l'égard non seulement de l'exportation d'un nombre restreint de produits de base dont les prix sont fixés à l'étranger, mais également de l'importation d'intrants industriels de plus en plus coûteux.

Structure industrielle

16. Malgré certains changements structurels dans la sous-région, les économies des pays sont caractérisées par la faiblesse de la productivité agricole, du revenu par habitant, de l'espérance de vie et de la productivité industrielle. Il est très inquiétant de constater qu'une sous-région si riche en ressources agricoles et minières, dont la plupart sont des matières premières industrielles, soit une des moins avancées du continent et compte 9 des 26 pays les moins avancés d'Afrique : Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Mali, Niger, Sierra Leone et Togo.

17. Dans les années 60, le principal objectif de l'industrialisation était limité à la production des biens de consommation pour répondre à la demande qui était auparavant satisfaite par des biens importés (remplacement des importations) et au début, cela a été un succès comme le prouvent les cas de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigéria et du Sénégal. Avec la réorientation de la production vers la fabrication de produits intermédiaires, cet objectif n'a pas été maintenu et les importations traditionnelles n'ont été sensiblement réduites que dans quelques pays.

18. Vers la fin des années 70, les activités manufacturières ont connu un déclin très grave dû notamment au fait que le secteur manufacturier était par trop orienté vers un marché urbain étroit, qu'il était tributaire du capital, des produits intermédiaires et des matières premières importés et que l'industrie (industries extractives, secteur manufacturier et construction) était dominée par les sociétés transnationales. D'autres contraintes pèsent sur l'industrie de la sous-région :

- a) Manque de matières premières indispensables aux industries nationales qui travaillent pour des marchés locaux restreints;

- b) Manque de personnel capable de s'occuper de toutes les étapes du cycle des projets et notamment de la planification, de l'exécution et de l'exploitation de ceux-ci, ou de la négociation de l'acquisition de la technologie et de l'obtention des fonds nécessaires;
- c) Manque de ressources financières locales et insuffisance des prêts étrangers;
- d) Manque d'infrastructures, notamment dans le domaine de l'énergie;
- e) Accès insuffisant à la technologie et manque de compétitivité sur les marchés internationaux pour les produits semi-finis et finis;
- f) Prise de conscience insuffisante de la part des gouvernements de l'importance du secteur industriel et de la nécessité de formuler des politiques, des programmes et des projets appropriés;
- g) Problèmes posés par l'adoption de mesures opérationnelles destinées à appuyer la volonté politique de mettre en commun les ressources et de créer des industries de base aux niveaux national et sous-régional.

19. La caractéristique principale des activités manufacturières de la sous-région est l'existence d'industries légères produisant des biens de consommation qui n'ont pas besoin d'être beaucoup traités. Sauf dans le cas des industries mécaniques, qui sont surtout concentrées au Nigéria, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Sénégal, on constate que des activités manufacturières pratiquement semblables sont lancées dans l'ensemble de la sous-région, et ce à cause du manque de coordination entre les pays de la sous-région. Par ailleurs, les industries manufacturières ayant invariablement été créées pour servir des marchés locaux relativement étroits, beaucoup d'entreprises fonctionnent actuellement à faible capacité.

20. La dépendance totale du secteur industrialisé vis-à-vis du capital et des produits intermédiaires importés explique les crises périodiques que connaît la sous-région ainsi que l'incapacité des pays à créer des emplois par le biais de l'industrialisation, et à stimuler, grâce à l'établissement de liens en amont et en aval, la croissance des autres secteurs, en particulier de l'agriculture. Comme il est indiqué plus haut, une autre caractéristique du secteur industriel en Afrique de l'Ouest est qu'il est dominé par les sociétés transnationales. Dans la plupart des pays de la sous-région, les sociétés étrangères contrôlent de 50 à 100 % du capital des entreprises industrielles.

Coopération industrielle au niveau sous-régional

21. Au stade de développement qu'ils ont atteint après l'indépendance, la plupart des pays de la sous-région se sont rendus compte que leurs marchés locaux étaient trop restreints pour être en mesure d'absorber la production du large éventail d'industries caractérisant une économie moderne, ce qui, ajouté à la nécessité d'assurer le développement, a mené à créer des organisations intergouvernementales en Afrique de l'Ouest. Devant la détérioration des termes de l'échange, les déficits chroniques de la balance des paiements, le coût élevé de l'énergie, l'énorme fardeau de la dette, le déclin des revenus par habitant et la gestion peu satisfaisante de l'économie, les pays de la sous-région ont pris conscience des possibilités qu'offrait l'auto-suffisance collective comme moyen d'assurer un développement socio-économique rapide.

22. La coopération industrielle au niveau sous-régional aiderait à surmonter ces contraintes économiques qui pèsent sur l'industrialisation et qui proviennent de la limitation des marchés et des ressources financières, et aussi du fait que les pays pris individuellement ne peuvent pas disposer de toutes les capacités technologiques ni de toutes les compétences nécessaires pour créer certains types d'industries. Etant donné que la plupart des pays de la sous-région ne disposent ni de toutes les matières premières nécessaires pour créer certaines industries, ni des marchés requis pour absorber les productions escomptées, une coopération industrielle permettrait à ces pays de déployer leurs ressources de manière à en tirer le maximum de profit possible.

23. De même, la coopération industrielle garantirait aux producteurs de matières premières de la sous-région un accès protégé au marché sous-régional plus vaste, ce qui assurerait une utilisation optimale tant des ressources minérales et autres ressources naturelles que des capacités industrielles installées des différents pays. La coopération industrielle conduirait également à l'intégration économique de la sous-région et à un développement de plus en plus autosuffisant et auto-entretenu, éléments clefs du programme de la Décennie.

24. Les mesures à prendre par chaque pays, qui vont de l'identification de projets moteurs aux niveaux national et sous-régional à l'évaluation détaillée des besoins financiers, sont énoncées en détail dans le Programme pour la Décennie^{4/}.

^{4/} Ibid., chap. III, p. 181 à 208.

Arrangements institutionnels

25. L'Afrique de l'Ouest est la sous-région qui compte le plus grand nombre d'organisations intergouvernementales, dont certaines sont énumérées ci-après :

- a) Communautés économiques : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et Union du fleuve Mano (UFM);
- b) Organismes pour la mise en valeur de fleuves : Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG);
- c) Organisations techniques et organismes de services : Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) et Comité inter-Etats d'études hydrauliques (CIEH);
- d) Institutions financières et monétaires : Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest (WACH), Centre pour les études monétaires, Fonds africain de solidarité, Banque africaine de développement (BAD) et Banque ouest-africaine de développement (BOAD);
- e) Associations professionnelles et commerciales : Chambre de commerce pour l'Afrique de l'Ouest et Association de la santé pour l'Afrique de l'Ouest.

26. La multiplicité de ces organisations intergouvernementales, la diversité de leurs objectifs et de leurs stratégies d'intégration, les différences et les chevauchements dans leur composition ainsi que les doubles emplois inévitables dans leurs programmes d'activités ont nui à la coopération dans la sous-région. Une meilleure coordination et une meilleure harmonisation sont donc indispensables.

27. Chaque organisation sous-régionale a un rôle important à jouer dans la promotion du développement industriel de la sous-région. Les activités de ces organisations sont indispensables au développement de la sous-région et complètent parfaitement celles de la CEDEAO, qui a incontestablement pour objectif d'assurer la pleine intégration économique et politique de la sous-région. On reconnaît toutefois qu'il convient de mieux coordonner et d'harmoniser les activités des diverses organisations intergouvernementales de la sous-région, car les doubles emplois risquent de nuire à son développement.

Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

28. Créée en 1975 dans le but de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines d'activités économiques (y compris l'industrie), et en matière socio-culturelle, la CEDEAO a pour objectif de rehausser le niveau de vie de ses peuples, de renforcer et préserver la stabilité économique, de favoriser le resserrement des liens entre ses membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain. Elle a également été créée dans le but de promouvoir la création d'un marché commun grâce à l'élimination progressive des droits de douanes entre les Etats, à l'abolition des restrictions commerciales, à la création d'un tarif extérieur commun, à l'abolition des restrictions à la libre circulation des personnes, à l'harmonisation des politiques et stratégies dans tous les secteurs et, enfin, à l'élimination des disparités dans le niveau du développement entre les Etats membres et à la mise en oeuvre de programmes communs.

III. SOUS-SECTEURS INDUSTRIELS MOTEURS ET DOMAINES STRATEGIQUES
DANS LA SOUS-REGION

Industries motrices

29. La notion d'industrie motrice est à la base du programme de la Décennie. Elle sert à désigner les industries qui contribuent à la réalisation de l'autosuffisance dans les secteurs prioritaires, à la satisfaction des besoins fondamentaux et à la création d'une base industrielle autosuffisante et auto-entretenu.

30. Une distinction est faite entre deux types d'industries motrices : les industries fondées sur l'exploitation de ressources locales et les industries mécaniques. Les premières sont définies comme des industries utilisant les ressources locales disponibles et constituent un noyau d'activités fournissant des intrants essentiels au reste de l'industrie et aux autres secteurs prioritaires et/ou produisant des biens et des services en vue de satisfaire les besoins fondamentaux. Les secondes sont constituées par les industries mécaniques de base qui permettent à un pays ou à un groupe de pays de fabriquer les produits mécaniques dont il a absolument besoin et de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles pour fournir des équipements, des pièces de rechange et des éléments au reste de l'industrie et à d'autres secteurs prioritaires (agriculture, transports et communications et énergie).

31. Les industries fondées sur les ressources locales sont surtout tributaires de l'exploitation et de l'intégration verticale complète des ressources naturelles de la sous-région, y compris les ressources énergétiques. Une fois créées, elles ont des effets d'entraînement en amont et en aval importants, non seulement sur d'autres industries, mais également sur d'autres secteurs de l'économie. Les industries mécaniques fournissent des intrants aux industries fondées sur les ressources locales et à toutes les activités économiques. Pour leur développement, elles sont surtout tributaires de leur propre capacité d'expansion, mais aussi, en définitive, des produits des industries métallurgiques et chimiques (fondées sur les ressources locales) pour la production d'outils et de biens d'équipement. Les pièces et éléments fabriqués par certaines de ces industries mécaniques motrices doivent être produits en grandes séries. Les capacités et les marchés des divers pays sont donc généralement insuffisants, en sorte que ces industries se prêtent fort bien à la conclusion d'arrangements de sous-traitance et, partant, à la coopération multinationale.

Identification de sous-secteurs industriels et
des domaines de projets stratégiques

32. Une économie saine et équilibrée satisfaisant les besoins nationaux de développement, dans le contexte de l'autosuffisance et de l'autonomie dans la sous-région, nécessite une structure industrielle permettant i) l'exploitation, la transformation, l'utilisation et, d'une manière générale, la valorisation des ressources naturelles; ii) l'établissement de liens entre les différents sous-secteurs industriels, surtout ceux qui produisent des biens d'équipement, des biens intermédiaires et des biens de consommation; et iii) l'établissement d'un lien entre la capacité de production industrielle nationale et les autres secteurs prioritaires. Une structure industrielle de ce genre à l'échelon sous-régional implique la création d'industries motrices, dont le coût et la capacité de production pourraient dépasser les capacités nationales de financement et d'absorption. Les sous-secteurs stratégiques brièvement décrits ci-dessous ont été choisis en fonction de leur contribution possible à l'augmentation de la productivité dans les domaines auxquels la priorité a été donnée dans le Plan d'action de Lagos^{5/}.

Agro-industries et industries liées à l'agriculture

33. Il est indispensable de développer les agro-industries et les industries liées à l'agriculture pour que la sous-région parvienne à l'autosuffisance dans le domaine de la production alimentaire, une des priorités fixées dans le Plan d'action de Lagos. Leur développement aiderait beaucoup à réduire les pertes après la récolte, à accroître les disponibilités alimentaires et à assurer la sécurité alimentaire dans la sous-région. Le développement de ce sous-secteur aiderait également à réduire les importations, à accroître la "valeur ajoutée" aux matières premières, à augmenter les recettes d'exportation, à élever les niveaux d'emplois et à améliorer les revenus. Il permettrait également d'accroître les possibilités d'investissement dans l'agriculture (exploitation agricole et élevage) et les industries de transformation connexes, ainsi que de stimuler le développement des sous-secteurs apparentés tels que l'industrie mécanique et l'énergie.

^{5/} Pour plus de précisions sur les principaux sous-secteurs et domaines industriels, voir CEA/OUA/ONUDI : Un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique (ID/287) (Nations Unies, 1983), chap. II, p. 81 à 178.

Industrie métallurgique

34. L'industrie métallurgique produit un effet d'entraînement en amont sur les industries de transformation des matières premières (extraction, énergie, eau) et en aval sur les sous-secteurs du travail des métaux et des industries mécaniques, et est fondamental pour le processus d'industrialisation. La fabrication des biens de consommation et d'équipements métalliques dans la sous-région nécessite la croissance accélérée d'industries intermédiaires fournissant des intrants tels que le fer et l'acier, l'aluminium et d'autres produits métallurgiques et qui, à leur tour, sont tributaires de l'exploitation des vastes ressources minérales de la sous-région, en particulier du minerai de fer, du charbon et du cuivre. A l'heure actuelle, la plupart de ces minéraux sont exportés tels quels ou sous forme de demi-produits vers les pays industrialisés. Le développement des industries métallurgiques dans la sous-région permettrait la création d'industries intégrées verticalement, depuis les activités d'extraction jusqu'aux opérations de transformation, en passant par l'affinage.

Industries mécaniques

35. Le développement intégré, dans la sous-région, d'industries mécaniques comme celles du travail des métaux, des constructions mécaniques, de l'électrotechnique et de l'électronique, assurera la fabrication d'équipements et de machines-outils de base, ainsi que de biens intermédiaires et de biens d'équipement devant être utilisés dans la production alimentaire et dans des secteurs prioritaires tels que les industries liées à l'agriculture, l'industrie des matériaux de construction et les industries métallurgiques. Grâce à leurs ateliers de fonderie, de forgeage et de traitement thermique, d'outillage, de transformation des métaux, de mécanique, de métallisation, etc., les industries mécaniques fournissent des pièces de rechange, des composants et des accessoires à tous les secteurs de l'économie. La création d'industries mécaniques dans la sous-région permettrait d'exploiter de plus en plus les ressources naturelles (métaux de base tirés des minerais), d'accélérer la formation de capital et de fabriquer des pièces de rechange, des machines et des équipements indispensables qui sont actuellement importés. Grâce à cette forme efficace de remplacement des importations, on pourrait économiser des devises et les consacrer à d'autres activités économiques; en outre, le développement de ce sous-secteur favoriserait la science et la technique, y compris les activités de recherche et de développement.

Industrie chimique

36. Les industries chimiques fournissent des produits directement liés à la satisfaction des besoins fondamentaux, essentiellement en matière d'alimentation et de santé. Comme il est indiqué plus haut, la chute de la production agricole et l'accroissement de la population dans la sous-région a amené à consacrer une proportion croissante des ressources disponibles aux importations alimentaires (en particulier les céréales), ce qui a réduit d'autant le montant des devises qui pouvaient être affectées à l'importation des intrants industriels nécessaires pour assurer la pleine utilisation des capacités installées. La production dans la sous-région de produits chimiques indispensables, tels que les engrais, les pesticides, les produits pharmaceutiques et pétrochimiques à base de ressources locales (gaz naturel, charbon, phosphate, potasse, énergie électrique, etc.) stimulerait le développement de l'agriculture, de l'industrie et d'autres secteurs dont la viabilité ne pourrait pas être garantie en utilisant les intrants chimiques importés. A cet égard, il convient de noter que plus le stade de développement économique est avancé, plus les industries chimiques jouent un rôle déterminant et plus elles ont des liens étroits avec d'autres sous-secteurs et secteurs clefs.

Industrie de matériaux de construction

37. La promotion de l'industrie des matériaux de construction dans la sous-région contribuerait à la satisfaction de l'un des besoins fondamentaux de la population, à savoir le logement. Elle contribuerait également à l'exploitation des ressources naturelles locales et établirait une base solide pour une industrialisation auto-entretenu dans la sous-région. Outre qu'elle répond aux besoins des autres secteurs et sous-secteurs, l'industrie des matériaux de construction fournit des intrants à l'industrie du bâtiment qui, pour sa part, ne se borne pas à construire des logements, mais contribue aussi à la réalisation de grands ouvrages d'infrastructure, tels que les barrages, les réseaux d'irrigation, les aéroports et les ports. L'industrie du bâtiment ouvre littéralement la voie à la création de conditions propices au développement socio-économique, non seulement en fournissant de meilleurs aménagements, mais également en employant beaucoup de main-d'oeuvre, ce qui crée un pouvoir d'achat supplémentaire et élargit le marché sous-régional pour les produits et services d'autres sous-secteurs et secteurs de l'économie.

Agriculture

38. Bien que l'agriculture demeure la principale source d'emploi et, pour la plupart des pays, la principale source de devises, son récent déclin a dû être compensé par des importations substantielles de denrées alimentaires. Les exportations agricoles ont chuté ou cessé complètement dans certains pays et le bas niveau des revenus ruraux qui en est résulté a conduit à un exode massif des jeunes vers les zones urbaines. Ces conditions ont été aggravées par des périodes de forte sécheresse.

39. Les autres facteurs ayant contribué au déclin de l'agriculture ont été notamment les suivants : on n'a pas accordé une attention suffisante à l'approvisionnement en produits industriels comme les engrais, les insecticides, les pesticides et le matériel agricole, et les industries qui ont des effets d'entraînement en aval sur l'agriculture n'ont pas été développées. Il faut remédier à cette situation afin de transformer les liens négatifs entre l'industrie et l'agriculture en liens positifs et de permettre ainsi leur croissance harmonieuse.

Ressources minérales

40. L'industrie extractive et l'exploitation des carrières constituent des activités importantes : la première est prédominante au Nigéria, en Sierra Leone, au Libéria, en Mauritanie, en Guinée, au Niger et au Ghana. Etant donné que ce secteur est dominé par les entreprises multinationales et qu'il dépend entièrement des marchés extérieurs à la région vers lesquels les minéraux sont exportés sans être transformés, la sous-région est très sensible aux fluctuations des prix sur le marché international.

Energie

41. Les besoins traditionnels et commerciaux en énergie de la sous-région sont satisfaits : le combustible le plus traditionnel est le bois de chauffe utilisé pour la cuisine dans les zones rurales et par les citadins pauvres. Les économies urbaines dépendent de sources commerciales comme le gaz naturel, le charbon et l'hydroélectricité, dont l'utilisation a augmenté au rythme d'environ 9 % par an au cours de la période 1960-1979. Cette augmentation a été due à l'urbanisation croissante plutôt qu'à l'intensification de l'industrialisation étant donné que la sous-région manque encore de structures industrielles à forte intensité d'énergie.

Transports et communications

42. Les infrastructures fondamentales en matière de transports et de communications dans la sous-région se trouvent dans les grandes villes qui disposent de liaisons aériennes et routières, alors que les réseaux ruraux sont médiocres et constituent un frein pour le développement. Le réseau ferroviaire n'est pas assez développé, en sorte que le transport des marchandises vers les pays enclavés de la sous-région est coûteux, ce qui entrave beaucoup le développement de celle-ci. On se heurte en outre à certains problèmes d'exploitation tels que le manque de locomotives et de matériel roulant. La plupart des pays côtiers de la sous-région ont des installations portuaires, dont certaines sont encombrées et d'autres sous-utilisées : il faudrait en outre envisager, dans la sous-région, de développer les transports par voie d'eau, qui offrent une bonne solution de rechange. Dans la majorité des pays, les services de télécommunications sont acheminés par des pays extérieurs à la sous-région. Cependant, comme pour le réseau des transports, on fait actuellement beaucoup pour améliorer la situation.

Mobilisation des ressources financières

43. L'exécution des projets prévus dans le programme sous-régional nécessitera des investissements importants, qui constituent un facteur fondamental déterminant le processus de production tout entier, le transfert et le choix des technologies, la sélection des produits, le régime des entreprises et, surtout, le pouvoir de négociation vis-à-vis du monde extérieur. Dans la plupart des pays de la sous-région, le problème est encore aggravé par l'état souvent précaire de la balance des paiements, des finances et des budgets publics, ainsi que par le faible niveau des transactions, surtout dans le secteur agricole. Il serait donc bon que les gouvernements et les institutions financières de la sous-région mobilisent les ressources financières intérieures et extérieures par une multiplicité de mesures, notamment d'ordre fiscal, visant à stimuler l'épargne et l'investissement. Parallèlement à ces mesures, il faudrait prendre des dispositions institutionnelles, par exemple créer ou renforcer des banques nationales ou sous-régionales de développement industriel. On pourrait également envisager de faire appel aux sources privées de financement et d'inciter les chambres de commerce à participer à la mobilisation de ressources financières. Il pourrait y avoir avantage à faire participer dès le début les investisseurs potentiels à un projet de manière à éviter le rejet ultérieur des études de faisabilité.

Ressources en eau

44. Les pays de la sous-région peuvent se répartir en deux groupes : les pays sahéliens et les pays non sahéliens. Le premier groupe de pays, qui comprend la Haute-Volta, le Mali, le Niger, la Mauritanie et certaines parties du Sénégal et du Nigéria, manque d'eau et connaît de graves périodes de sécheresse aux conséquences désastreuses pour la production agricole et l'élevage. Le second groupe de pays dispose d'abondantes ressources en eau qui doivent cependant faire l'objet d'un aménagement adéquat pour servir l'industrie.

Commerce

45. Le commerce en Afrique de l'Ouest est orienté vers les pays extérieurs à la sous-région. Toutefois, de sérieux efforts sont déployés en vue d'accroître le commerce entre les pays de la sous-région et de changer le système traditionnel du commerce Nord-Sud. Les organisations intergouvernementales de la sous-région ont mis fortement l'accent sur le développement du commerce à l'intérieur de la région, et de nombreux accords bilatéraux ont été conclus à cet effet entre les pays de la sous-région.

Ressources humaines

46. L'exécution du programme intégré de promotion industrielle, tout comme celle du programme de la Décennie, dépend de la mise en valeur des ressources humaines aux différents niveaux du processus d'industrialisation, allant des organes de décision et des entrepreneurs industriels aux ouvriers qualifiés, en passant par les technologues et les techniciens. La sous-région dispose de ressources humaines suffisantes, mais la formation et les qualifications de la main-d'oeuvre laissent à désirer. Les programmes universitaires ne correspondent pas aux besoins industriels, pas plus que les possibilités de formation professionnelle, en sorte qu'il n'existe qu'un nombre infime de programmes qui répondent aux besoins des secteurs prioritaires, des domaines d'appui et des services. Ceci ne fait que perpétuer la dépendance vis-à-vis des techniciens expatriés.

47. Il faut certes développer les infrastructures disponibles en matière d'éducation, mais des améliorations plus immédiates peuvent être obtenues en rationalisant les programmes actuels et en renforçant leurs liens avec l'industrie. De nouvelles formes d'éducation intéressant la population rurale et les femmes, de nouvelles méthodes d'enseignement/apprentissage et, surtout, la prise de conscience du fait que la science et la technique jouent un rôle essentiel dans l'industrialisation autosuffisante et auto-entretenu, tout cela est indispensable à la mise en valeur effective des ressources humaines.

Technologie

48. La création des industries motrices retenues dans le programme exigera des apports massifs de technologie. Trois considérations importantes entrent donc en ligne de compte. Tout d'abord, pour mettre la technologie au service du développement industriel de la sous-région, les gouvernements devront adopter les mesures voulues, d'où l'importance de la politique et de la planification technologiques. Deuxièmement, le développement du potentiel technologique de chaque pays commande la sélection, l'acquisition, l'adaptation, l'assimilation et la mise au point des techniques industrielles. Pour ce faire il faudrait notamment créer des institutions technologiques et assurer la formation de la main-d'oeuvre industrielle du personnel technique. Troisièmement, le choix judicieux des techniques revêt une importance décisive, toute erreur commise en la matière entraînant non seulement de grosses dépenses inutiles, mais aussi des distortions dans le schéma de développement.

49. Il convient de signaler que la plupart des pays de la sous-région ne possèdent pas suffisamment de personnel compétent pour évaluer, acquérir, adapter, diffuser et assimiler les techniques étrangères, opérations qui exigent des connaissances hautement techniques et spécialisées. Très peu de pays ont pris les mesures voulues pour se doter des mécanismes institutionnels qu'exigent le développement et le perfectionnement des techniques locales ou l'acquisition et la réglementation de technologie étrangère. Dans nombre de pays, les organismes publics et les entreprises privées ont dû arrêter, sans concours extérieur ni conseils impartiaux, leurs décisions relatives aux investissements dans le secteur technologique. C'est pourquoi, ils ont acquis des produits défectueux, des installations révisées ou payées à un prix excessif, des technologies ne convenant pas à leur dotation en main-d'oeuvre, en capital et en ressources et des procédés mal adaptés aux matières premières et à l'environnement locaux. Des mesures devraient donc être prises pour remédier à des insuffisances telles que les suivantes : i) politiques d'achat et d'approvisionnement mal adaptées; ii) manque de renseignements sur les fournisseurs et le prix des intrants et des techniques essentielles; iii) absence de méthode systématique de négociation et de passation des marchés. Il faut donc s'attacher tout spécialement à maîtriser l'évaluation, la sélection et le transfert des techniques et leur acquisition grâce à des politiques et à des méthodes appropriées.

Infrastructure institutionnelle au service de l'industrie

50. Pour exécuter avec succès le programme sous-régional, il faudra mettre en place une infrastructure institutionnelle efficace au service de l'industrie, infrastructure qui est actuellement insuffisante dans la plupart des pays intéressés. Certaines institutions existent au niveau national, mais elles ne parviennent que rarement à remplir toutes les fonctions indispensables pour accomplir des progrès majeurs. Ces fonctions sont exposées dans la section du programme consacrée aux projets multinationaux d'appui (voir par. 92). Une distinction peut être faite entre i) les institutions chargées principalement d'organiser l'approvisionnement en matières premières, y compris l'énergie, la valorisation des facteurs de production ou la production et la commercialisation; et ii) les institutions fournissant des services complémentaires dans des domaines tels que l'information, l'assurance et la banque, les essais du matériel et des produits et l'établissement des projets.

IV. PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

51. Le programme initial intégré de promotion industrielle présenté dans ce chapitre se fonde sur les projets nationaux exigeant une coopération multinationale, qui ont été soumis par les pays de la sous-région à l'ONUDI et à la CEA, et sur les programmes industriels élaborés dans le cadre d'organisations intergouvernementales du MULPOC de Niamey ou des services de promotion des investissements de l'ONUDI. Après un examen minutieux et détaillé de ces projets, propositions de projets et idées de projets, 35 projets stratégiques moteurs et 17 projets d'appui ont été sélectionnés sur la base des critères exposés à l'annexe 1 pour constituer le programme initial; tous sont parfaitement conformes aux priorités de la sous-région, du Plan d'action de Lagos et du programme de la Décennie.

52. Il convient de souligner à ce stade que le but du programme n'est pas de présenter des projets moteurs pour chaque pays de la sous-région, mais d'exposer un programme intégré qui aide à parvenir à l'autonomie collective et à assurer un développement auto-entretenu, grâce à des efforts conjoints. Il est prévu que chaque pays tirera profit des projets moteurs dont l'impact variera en fonction de sa participation. Etant donné que l'identification de ces projets moteurs est un processus continu et permanent, le programme sera révisé à intervalles réguliers et des ajustements y seront apportés compte tenu des besoins et du niveau de développement de la sous-région au moment considéré.

53. Les projets sont groupés par sous-secteur et des sous-programmes comportant des projets similaires avec des besoins comparables sont présentés pour des branches spécifiques telles que la sidérurgie, les machines agricoles et le traitement des produits alimentaires. La plupart des projets sont encore au stade initial de la préparation et demandent à être étudiés plus avant. Le plan d'exécution (voir chapitre V) tient dûment compte de la nécessité de procéder à ces études plus détaillées et définit les différentes tâches à mener à bien. Par ailleurs, il n'existe pas de projets pour tous les sous-secteurs prioritaires. Ces lacunes pourront être comblées plus tard, une fois que des projets appropriés auront été définis et élaborés.

Industrie métallurgique

Sous-programme concernant la sidérurgie

54. L'élément à court terme d'une stratégie de développement sous-régional pour cette industrie comprend la création de capacités de production d'acier à petite échelle dans les pays de la sous-région qui n'en produisent pas encore.

L'option à long terme implique une intégration poussée des usines qui seront en service à la fin de la décennie en cours de manière qu'elles forment des usines complètes capables de satisfaire la demande prévue du marché sous-régional.

55. Des gisements de minerai de fer dont les réserves sont estimées à 22 milliards de tonnes de minerai contenant environ 11 milliards de tonnes de métal ont été localisés dans 14 pays de la sous-région. Les gisements de houille de la sous-région recèleraient environ 335 millions de tonnes de charbon non cokéfiant. On sait qu'il existe des matériaux réfractaires, des fondants, les additifs et des matières premières utilisés en sidérurgie en quantités suffisantes dans la sous-région. Par ailleurs, la sous-région possède suffisamment de combustibles fossiles et de ressources hydroélectriques.

56. L'industrie sidérurgique de la sous-région dispose d'un marché garanti. Pour l'option à court terme, les pays ne pouvant pas produire actuellement de l'acier brut importeront des billettes des pays voisins pour alimenter leurs laminoirs. Pour l'option à long terme, les débouchés se répartiront comme suit :

- i) Pays dotés de fours électriques à arc qui voudraient importer du fer spongieux pour compléter la ferraille disponible localement;
- ii) Pays dotés de laminoirs qui voudraient importer des billettes en vue de maximiser la production de leurs installations nationales de laminage;
- iii) Pays qui ont une consommation suffisamment élevée de produits sidérurgiques pour justifier la création de complexes sidérurgiques intégrés.

57. Le sous-programme concernant la sidérurgie exigera un certain nombre de projets d'appui portant par exemple sur la formation de la main-d'oeuvre, la recherche-développement, les capacités de conception et d'exécution des projets et celles de réparation et d'entretien.

58. Cinq projets sont présentés pour examen :

- a) Création d'une usine de fer spongieux (profil de projet No 1);
- b) Création d'installations dotées de fours électriques à arc dans la sous-région (profil de projet No 2);
- c) Création et agrandissement d'usines de relaminage dans la sous-région (profil de projet No 3);
- d) Création d'une aciérie intégrée pour la fabrication de produits plats et creux (profil de projet No 4);
- e) Création de fonderies (profil de projet No 5).

PROFIL DE PROJET No 1

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de fer spongieux
2. Objectif : Produire du fer spongieux pour alimenter les fours électriques à arc de la sous-région.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Union du fleuve Mano, en coopération avec la CEAO et l'Autorité du Libtako-Gourma.</p> <p>4. Emplacements possibles : Libéria, Guinée, Sierra Leone et Mauritanie.</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes de préfaisabilité.</p>	<p>7. Le Libéria, la Guinée, la Sierra Leone et la Mauritanie disposent de réserves de minerai de fer évaluées à 22 milliards de tonnes.</p> <p>8. Hydroélectricité : 51 200 MW; Gaz naturel : 1 200 milliards de m³; Pétrole : 2.5 milliards de tonnes.</p> <p>9. Les infrastructures nécessaires existent déjà en partie.</p>	<p>10. Demande de fer spongieux de la sous-région : 1,5 - 2 millions de tonnes/an.</p> <p>11. Pays de la sous-région.</p>	<p>12. Capacité initiale de 0,8 million de tonnes de fer spongieux par an, qui pourra être portée à 1,5 million de tonnes d'ici à l'an 2000.</p> <p>13. A déterminer.</p>	<p>14. Ce projet a été conçu à l'origine sous la forme de trois projets distincts qui ont été présentés à la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, tenue à Cotonou (Bénin), du 21 au 26 mars 1983.</p>

PROFIL DE PROJET No 2

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'installations dotées de fours électriques à arc dans la sous-région
2. Objectif : Installer des fours électriques à arc qui seront alimentés en fer spongieux par les usines de la sous-région en vue de fournir des billettes aux installations de relaminage de la sous-région fabriquant des produits marchands

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEDEAO et CEAO. 4. A déterminer.	5. Au stade de la conception. 6. Etudes de pré faisabilité.	7. Fer spongieux fourni par l'usine faisant l'objet du profil de projet No 1. 8. Electricité. 9. Les infrastructures nécessaires existent déjà en partie.	10. Entre 1,5 et 2 millions de tonnes de billettes en l'an 2000. 11. Pays de la sous-région.	12. Evaluée à 1,5 - 2 millions de tonnes de billettes. 13. A déterminer.	14. Ce projet a été conçu à l'origine sous la forme de deux projets distincts qui ont été présentés à la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, tenue à Cotonou (Bénin), du 21 au 26 mars 1983.

PROFIL DE PROJET No 3

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création et agrandissement d'usines de relaminage dans la sous-région.
2. Objectif : Créer et agrandir des usines de relaminage pour la fabrication de produits marchands et fournir à la sous-région ceux dont elle aura besoin jusqu'en l'an 2000.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. CEDEAO, Union du fleuve Mano et CEAO.</p> <p>4. Pays où la demande de produits marchands est relativement forte.</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes de préfaisabilité.</p>	<p>7. Billettes fournies par les fours électriques à arc de la sous-région.</p> <p>8. Electricité.</p> <p>9. Les usines seront implantées de préférence là où il y a déjà des infrastructures.</p>	<p>10. Entre 1,5 et 2 millions de tonnes par an en l'an 2000.</p> <p>11. Pays de la sous-région.</p>	<p>12. Entre 1,5 et 2 millions de tonnes par an en l'an 2000.</p> <p>13. A déterminer.</p>	<p>14. Ce projet a été conçu initialement sous la forme de deux projets distincts qui ont été présentés à la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MJLPOC de Niamey, qui a eu lieu à Cotonou (Bénin), du 21 au 26 mars 1983.</p>

PROFIL DE PROJET No 4

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une aciérie intégrée pour la fabrication de produits plats et creux.
2. Objectif : Créer une usine intégrée pour satisfaire la demande de produits plats et creux du marché de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (à l'exception du Nigéria).

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Ce projet a été présenté à la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, qui s'est tenue à Cotonou (Bénin), du 21 au 26 mars 1983, et renvoyé au Comité inter-gouvernemental sur les métaux du MULPOC de Niamey.</p> <p>4. A déterminer.</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes de préféabilité.</p>	<p>7. Ressources en minerai de fer de la région : 22,2 milliards de tonnes.</p> <p>8. Ressources énergétiques et combustibles de la sous-région :</p> <p>Pétrole : 2 500 tonnes</p> <p>Gaz naturel : 1 200 milliards de m³</p> <p>Potentiel hydro-électrique : 51 200 MW.</p> <p>9. Les infrastructures physiques seront créées.</p>	<p>10. Demande de la sous-région (en milliers de tonnes)</p> <p><u>Produits an 2000</u></p> <p>Plats 3 300</p> <p>Creux 2 000</p> <p style="text-align: right;">5 300</p> <p>11. Pays de la sous-région (sauf le Nigéria).</p>	<p>12. La capacité totale d'acier brut sera de 2 millions de tonnes.</p> <p>13. A déterminer.</p>	

PROFIL DE PROJET No 5

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création de fonderies.
2. Objectif : Produire les différentes qualités de fonte nécessaires pour les industries mécaniques de la sous-région en 1990 et en l'an 2000.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ce projet sera renvoyé au Comité inter-gouvernemental sur les métaux du MULPOC de Niamey. 4. A déterminer	5. Au stade de la conception. 6. Etudes pour déterminer les qualités de fonte nécessaires et les quantités requises en 1990 et en l'an 2000.	7. A déterminer. 8. Voir 7 ci-dessus. 9. Seront installées là où l'infrastructure existe déjà.	10. Voir 7 ci-dessus. 11. Pays de la sous-région.	12. Voir 7 ci-dessus. 13. Voir 7 ci-dessus.	14. Le projet sera élaboré en fonction des besoins du programme concernant les industries mécaniques.

Industrie mécanique

Sous-programme concernant les machines et le matériel agricoles

59. Tous les plans nationaux de développement de la sous-région mettent l'accent sur le développement de l'agriculture et donnent la priorité à la production alimentaire. Cependant, beaucoup sinon la plupart des pays dépendent de l'importation des machines et du matériel pour améliorer le secteur agricole. Très peu de pays semblent avoir une stratégie de développement pour la fabrication de machines et de matériel agricoles.

60. Beaucoup de pays possèdent des installations de fabrication d'outils à main et certains fabriquent du matériel à traction animale. Des tracteurs sont importés partiellement montés ou en pièces détachées dans de nombreux pays et le Nigéria possède des usines d'assemblage. Il serait de toute évidence possible de développer de manière intégrée et cohérente les unités de fabrication de tracteurs et de matériel de transport et un domaine qui revêt une importance particulière est celui de la fabrication de tracteurs diesel à quatre roues.

61. Cinq projets sont présentés pour examen :

- a) Fabrication de tracteurs à quatre roues, Sénégal et Nigéria (profil de projet No 6);
- b) Fabrication d'outillage agricole, Sierra Leone (profil de projet No 7);
- c) Fabrication de moteurs diesel pour pompes d'irrigation et générateurs, Guinée (profil de projet No 8);
- d) Fabrication d'outillage et de matériel agricoles, Nigéria (profil de projet No 9);
- e) Production de minipresseurs mobiles pour l'huile de palme, Union du fleuve Mano (profil de projet No 10).

PROFIL DE PROJET No 6

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de tracteurs à quatre roues, Sénégal et Nigéria.

2. Objectif : Développer la fabrication de machines agricoles.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette proposition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MJLPOC de Niamey, qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter-gouvernemental des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest prévue au début de l'année prochaine.</p> <p>4. Sénégal et Nigéria.</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes supplémentaires approfondies.</p>	<p>7. A importer en attendant la fourniture de fonte grise/ fonte malléable, d'acier à forger, de tôles et de profilés par des projets locaux ou par les projets métallurgiques proposés pour la sous-région.</p> <p>8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique.</p> <p>9. Suffisante dans les deux sites proposés.</p>	<p>10. 23 000 unités/an (1990). 50 000 unités/an (2000).</p> <p>11. Secteur agricole de la sous-région.</p>	<p>13. a) Etudes de pré-investissement : 200 000 dollars E.-U. b) Investissement total de base : 70 millions de dollars E.-U. (non compris les investissements nécessaires pour la production des moteurs et pour les industries auxiliaires).</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts. b) Des industries auxiliaires doivent être créées au niveau national pour fournir les pièces et éléments auxiliaires.</p>

PROFIL DE PROJET No 7

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication d'outillage agricole, Sierra Leone.
2. Objectif : Développer la fabrication de machines agricoles.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Union du fleuve Mano 4. Sierra Leone	5. Etude de pré faisabilité disponible. 6. Etudes sup- plémentaires approfondies dont une étude de pré faisai- bilité.	7. A importer en attendant leur four- niture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région. 8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique. 9. Très bonnes.	10. (pour la sous- région) <u>1990</u> Outils à main : 41 millions d'unités Machines agricoles : 475 000 unités. <u>2000</u> Outils à main : 48 millions d'unités Machines agricoles : 538 000 unités. 11. Agriculteurs de la sous-région.	12. Outils à main : 1,5 million Machines agricoles : 3 700 unités. 13. Non disponible.	14. Non disponibles.

PROFIL DE PROJET No 8

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de moteurs diesel pour pompes d'irrigation et générateurs, Guinée.
2. Objectif : Développer la fabrication de machines agricoles et d'équipements pour la production d'énergie.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Comité des Ministres du Niamey qui l'a renvoyée à la première Réunion du Comité inter- gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest prévue au début de l'année prochaine.</p> <p>4. Guinée.</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes sup- plémentaires approfondies.</p>	<p>7. A importer en attendant leur fourniture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région.</p> <p>8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique.</p> <p>9. Suffisantes.</p>	<p>10. 100 000 unités/ an (1990) 200 000 unités/an (2000).</p> <p>11. Unités fabri- quant du matériel d'irrigation et des petits géné- rateurs dans la sous-région.</p>	<p>12. 100 000 unités/ an.</p> <p>13. 50 millions de dollars E.-U. (y compris les investissements nécessaires pour les usines nationales d'assemblage de pompes et de générateurs).</p>	<p>14.</p> <p>a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) Les usines nationales d'assemblage de pompes et de générateurs doivent être créées.</p>

PROFIL DE PROJET No 9

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication d'outillage et de matériel agricoles, Nigéria.
2. Objectif : Créer une usine pour fabriquer de l'outillage et du matériel agricoles.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Gouvernement nigérian.</p> <p>4. Nigéria. Les renseignements sur le site au Nigéria ne sont pas disponibles.</p>	<p>5. L'étude de faisabilité effectuée en 1980 est disponible.</p> <p>6. Renseignements non disponibles.</p>	<p>7. Pas de renseignements disponibles sur le point de savoir si l'acier nécessaire sera produit localement ou s'il sera importé.</p> <p>8. Pas de renseignements disponibles sur les conditions requises pour le projet.</p> <p>9. Renseignements non disponibles.</p>	<p>10. Renseignement non disponible. Toutefois, la demande actuelle de la sous-région s'élève à 10 000 petits tracteurs, 30 000 outils à main et 10 000 équipements divers.</p> <p>11. Sous-régional.</p>	<p>12. Renseignement non disponible.</p> <p>13. Estimé à 31,2 millions de naira, y compris les frais de pré-investissement, le capital fixe et le fonds de roulement.</p>	<p>14.</p> <p>a) On ne sait pas si le Nigéria a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet.</p> <p>b) Parmi les problèmes qui pourraient se poser durant la phase d'exécution figure celui d'un éventuel manque de fonds pour les investissements.</p>

PROFIL DE PROJET No 10

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Production de minipresseurs mobiles pour l'huile de palme
2. Objectif : Réduire les pertes de noix de palme en employant des unités de traitement pouvant être acheminées jusqu'à la palmeraie.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie- 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Union du fleuve Mano.</p> <p>4. Pays membres de l'Union du fleuve Mano.</p>	<p>5. En 1982, le Secrétariat de l'Union du fleuve Mano a été chargé d'étudier la possibilité de produire des unités mobiles de ce type.</p> <p>6. Etude de préfaisabilité.</p>	<p>7. Les matières premières seront presque entièrement importées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châssis de camion et accessoires pour le montage. - Tôles, profilés et accessoires pour le montage. - Matériel de soudure et appareillage pour le montage. <p>8. Installations électriques (générateurs d'environ 40 KVA).</p> <p>9. Pas de besoins particuliers.</p>	<p>10. 50 à 80 des unités produites peuvent être absorbées par le marché de l'Union.</p> <p>11. Les unités mobiles pourront également être exportées vers des pays membres de la CEDEAO, car de nombreux pays connaissent une situation analogue en ce qui concerne la production d'huile de palme.</p>	<p>12. L'unité mobile aura une capacité de production de quelque 3 000 tonnes/an.</p> <p>13. Elle coûtera quelque 250 000 dollars E.-U. récupérables en deux ans environ.</p>	<p>14. 51 % des actions seront réservées aux nationaux ou aux institutions des pays membres de l'Union du fleuve Mano et 49 % seront mises en vente libre. Un traitement préférentiel sera accordé pour les importations d'unités mobiles afin d'élargir les possibilités de vente de cette entreprise.</p> <p>Il pourra être fait appel à la coopération pour la conception des unités.</p>

Sous-programme concernant le matériel de transport routier et ferroviaire

62. Le matériel de transport représente une part importante des importations totales de l'Afrique. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest ne fait pas exception. Il n'existe pas d'unités de fabrication de matériel de transport routier, bien que, comme on l'a indiqué plus haut, des camions et des cars soient assemblés dans divers pays de la sous-région. On estime que la demande annuelle de la sous-région en camions et cars sera de 131 000 véhicules en 1990 et de 337 000 véhicules en l'an 2000. Ces chiffres justifient la création d'unités de fabrication dans la sous-région.

63. Jusqu'ici, il n'a été accordé que très peu d'attention au transport rural dans la sous-région. Les zones rurales continuent de dépendre des modes de transport traditionnels qui, dans la plupart des cas, sont le portage humain. Toutefois, si le secteur rural doit être développé, la condition première est la fourniture d'une infrastructure de transport appropriée dans les zones rurales pour assurer le transport des produits alimentaires, des engrais et autres biens et équipements. Le secteur rural a donc besoin d'un moyen de transport approprié et bon marché, qui soit adapté à ses besoins. On estime que la demande annuelle de la sous-région pour des véhicules standard polyvalents à bon marché sera de plus de 180 000 véhicules en 1990 et dépassera 500 000 unités en l'an 2000.

64. Le développement d'une industrie africaine de matériel ferroviaire est la première préoccupation de l'Union africaine des chemins de fer qui a proposé la création, dans chaque sous-région, d'usines de fabrication de matériel roulant. Vu l'ampleur des importations actuelles de matériel ferroviaire, un appel pressant est lancé dans le Plan d'action de Lagos et dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications, pour améliorer l'efficacité du secteur des chemins de fer.

65. Cinq projets sont présentés pour examen :

- a) Fabrication de wagons de chemin de fer, Sénégal et Haute-Volta (profil de projet No 11);
- b) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars (profil de projet No 12);
- c) Fabrication de châssis avec moteur diesel pour camions et cars, Nigéria (profil de projet No 13);
- d) Fabrication de véhicules standard polyvalents à bon marché, Guinée et Côte d'Ivoire (profil de projet No 14);
- e) Création d'un atelier central d'emboutissage, Nigéria (profil de projet No 15).

PROFIL DE PROJET No 11

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (transports routiers et ferroviaires) SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de wagons de chemin de fer, Sénégal et Haute-Volta
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel de transport

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) 4. Sénégal et Haute-Volta	5. Etude de faisabilité disponible 6. Des études supplémentaires approfondies doivent être faites pour tenir compte de la demande de la sous-région	7. A importer en attendant leur fourni- ture par les usines métallurgiques pro- posées pour la sous-région 8. Alimentation suffisante en électricité 9. Suffisantes	10. Demande : 225 wagons par an 11. Autorités disponibles des chemins de fer dans la sous-région	12. 225 wagons 13. Par unité de fabrication : 3 milliards de francs CFA	14. a) Le Togo et le Bénin se sont déclarés intéressés par le projet. b) Des industries auxi- liaires doivent être créées au niveau national pour fournir des pièces et des éléments. c) Des accords de sous- traitance sont nécessaires en vue de tirer tout le parti possible des ateliers des chemins de fer existant dans la sous-région pour la fourni- ture de pièces et d'éléments.

PROFIL DE PROJET No 12

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (transports routiers et ferroviaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars, Nigéria
2. Objectif : Développer la fabrication de machines agricoles et de matériel de transport

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette proposition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité intergouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest prévue au début de l'année prochaine</p> <p>4. Nigéria</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes supplémentaires approfondies</p>	<p>7. i) A importer en attendant leur fourniture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région ou par les projets d'aciérie du Nigéria</p> <p>ii) Importation d'aluminium du Ghana/ de Guinée</p> <p>8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 154 000 unités/an (1990)</p> <p>387 000 unités/an (2000)</p> <p>11. Approvisionnement de l'usine de tracteurs et des usines de camions/châssis proposées pour la sous-région</p>	<p>12. 100 000 unités/an</p> <p>13. 150 millions de dollars E.-U. (non compris les investissements nécessaires pour les industries auxiliaires)</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) Des industries auxiliaires doivent être créées au niveau national pour fournir des pièces et des éléments.</p> <p>c) Des arrangements pour les approvisionnements/achats doivent être élaborés en ce qui concerne les matières premières et les moteurs.</p>

PROFIL DE PROJET No 13

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (transports routiers et ferroviaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de châssis avec moteur pour camions et cars - Nigéria
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel de transport

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter- gouvernemental d'experts des industries mécaniques prévue au début de l'année prochaine</p> <p>4. Nigéria</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes supplémentaires approfondies</p>	<p>7. A importer en atten- dant leur fourniture par des entreprises locales ou par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région</p> <p>8. Disponible. Essentie- lement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 131 000 unités/ an (1990) 337 000 unités/ an (2000)</p> <p>11. Tous les pays de la sous-région fabriquant des carrosseries de véhicules au niveau national</p>	<p>12. 30 000 unités/ an (châssis de 1 tonne) 25 000 unités/ an (châssis de 2 à 5 tonnes) 20 000 unités/ an (châssis de 6 à 10 tonnes)</p> <p>13. 40 millions de dollars E.-U. pour chaque type de châssis, soit 120 millions de dollars E.-U. pour ces trois types</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) Des industries auxiliaires doivent être créées au niveau national pour fournir des pièces et des éléments.</p>

PROFIL DE PROJET No 14

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (transports routiers et ferroviaires) SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de véhicules standard polyvalents à bon marché, Guinée et Côte d'Ivoire

2. Objectif : Développer la fabrication de matériel de transport adapté aux besoins des zones rurales

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette proposition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter-gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest prévue au début de l'année prochaine</p> <p>4. Guinée et Côte d'Ivoire</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes supplémentaires approfondies</p>	<p>7. A importer en attendant leur fourniture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région</p> <p>8. Disponibles. Essentiellement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 180 000 unités/an (1990) 500 000 unités/an (2000)</p> <p>11. Toute la sous-région</p>	<p>12. 50 000 unités/an dans chaque pays</p> <p>13. Investissement total : 82 millions de dollars E.-U. (non compris les investissements nécessaires pour les industries auxiliaires et l'assemblage des carrosseries au niveau national)</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts</p> <p>b) Des industries auxiliaires doivent être créées au niveau national pour fournir des pièces et des éléments</p>

PROFIL DE PROJET No 15

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (transports routiers et ferroviaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'un atelier central d'emboutissage, Nigéria

2. Objectif : Créer une installation qui fabriquera une gamme complète de pièces et d'éléments d'automobile importants pour satisfaire les besoins de plusieurs pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement nigérian 4. Nigéria	5. L'étude de faisabilité est presque terminée 6. Il faudra faire des études plus approfondies pour tenir compte de la demande de la sous-région	7. Certaines sont dis- ponibles sur place. Les autres devront être importées 8. Disponible, surtout l'énergie électrique 9. Suffisantes	10. A déterminer 11. Voir 10 ci- dessus	12. Voir 10 ci-dessus 13. Données non disponibles	14. a) Aucun autre pays de la sous-région n'a été invité à participer au projet b) Parmi les problèmes pouvant survenir lors de la mise en oeuvre du projet, il y a le manque de fonds c) Le Gouvernement nigérian a ouvert 2 usines de montage de véhicules de transport de passagers et 4 usines de montage de véhicules utilitaires. Etant donné que les pièces embouties consti- tuent 45 % du poids d'une automobile, la fabri- cation locale de ces pièces permettra d'incor- porer une forte proportion d'éléments locaux aux produits.

Sous-programme concernant le matériel pour la fourniture d'énergie

66. Le rôle important que joue l'énergie dans le développement socio-économique d'une région est bien connu. L'Afrique dispose de sources d'énergie renouvelables, et non renouvelables mais les capacités industrielles nécessaires pour les exploiter lui font encore défaut. Pour satisfaire la demande croissante en énergie électrique, le programme pour la Décennie met l'accent sur la nécessité de créer des unités de fabrication produisant des turbines, des transformateurs, des commutateurs, des câbles de transmission et de distribution ainsi que des pylônes et des poteaux.

67. L'industrie du matériel pour la fourniture d'énergie jouera un rôle important dans le développement des industries motrices et des industries connexes dans la sous-région car ces dernières fournissent des matériaux, des pièces semi-finies et finies requises par la première. Ces industries motrices et industries connexes comprennent :

- a) Les fonderies et les forges qui fournissent des rotors forgés, des pièces moulées, etc.;
- b) L'industrie métallurgique qui fournit des produits en cuivre, en aluminium et en acier;
- c) L'industrie électronique qui fournit des instruments, du matériel de télécommande et du matériel de communications.

68. Quatre projets sont présentés pour examen :

- a) Fabrication de conducteurs et de câbles en aluminium, Ghana et Guinée; (profil de projet No 16);
- b) Fabrication de transformateurs, Togo (profil de projet No 17);
- c) Fabrication de pylônes en acier, Nigéria (profil de projet No 18);
- d) Fabrication de lampes-tempêtes, Sénégal (profil de projet No 19).

PROFIL DE PROJET No 16

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie) SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de conducteurs et de câbles en aluminium, Ghana et Guinée

2. Objectif : Développer la fabrication de matériel pour la fourniture d'énergie

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPCC de Niamey qui l'a renvoyée la première réunion du Comité inter- gouvernemental d'experts des indus- tries méca- niques pour l'Afrique de l'Ouest prévue au début de l'année prochaine 4. Ghana et Guinée	5. Au stade de la concep- tion 6. Etudes supplé- mentaires approfondies	7. Aluminium disponible dans les deux pays 8. Electricité dispo- nible 9. Infrastructures physiques suffi- santes dans les deux pays	10. 50 000 tonnes/ an (1990) 100 000 tonnes/ an (2000) 11. Entreprises électriques de la sous- région	12. 25 000 tonnes/ an à chaque site 13. 25 millions de dollars E.-U (pour l'usine de laminage des ronds et les unités de fabrication des câbles et des conducteurs)	14. a) 50 % des investis- sements de base seront financés par des prises de parti- cipation et le reste par des prêts b) Etant donné que l'aluminium est disponible dans la sous-région, il a été proposé d'uti- liser cette matière première à la place du cuivre

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de transformateurs, Togo
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel pour la fourniture d'énergie

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette proposition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter-gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest prévue au début de l'année prochaine</p> <p>4. Togo</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes supplémentaires approfondies</p>	<p>7. A importer en attendant leur fourniture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région</p> <p>8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 2 000 MVA/an pour chacun des grands et moyens transformateurs et des transformateurs de distribution (1990)</p> <p>5 000 MVA/an pour chacun des grands et moyens transformateurs et des transformateurs de distribution (2000)</p> <p>11. Entreprises d'électricité de la sous-région</p>	<p>12. 3 000 MVA</p> <p>13. 20 millions de dollars E.-U.</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) Il a été proposé que l'usine fabrique d'abord des transformateurs de distribution puis des moyens et grands transformateurs.</p>

PROFIL DE PROJET No 18

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de pylônes en acier, Nigéria
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel pour la fourniture d'énergie

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette pro- position a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter- gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest prévue au début de l'année prochaine</p> <p>4. Nigéria</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes supplémentaires approfondies</p>	<p>7. Disponibles</p> <p>8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 50 000 tonnes/an (1990) 100 000 tonnes/an (2000)</p> <p>11. Entreprises d'électricité de la sous-région</p>	<p>12. Un laminoir de 50 000 tonnes par an alimenté par 5 usines de fabri- cation de 10 000 tonnes par an</p> <p>13. 100 millions de dollars E.-U. (pour un laminoir et 5 usines de fabrication)</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) L'unité de fabrication industrielle pourrait démarrer avec l'installation d'une usine de 100 000 tonnes par an qui serait agrandie.</p>

PROFIL DE PROJET No 19

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie) SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de lampes-tempêtes, Sénégal
2. Objectif : Satisfaire les besoins des pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) et de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) dans ce domaine

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. BOAD en collaboration avec la Zone franche industrielle de Dakar 4. Dakar (Sénégal)	5. Projet régional 6. Mettre les études de faisabilité à jour	7. En provenance de la sous-région 8. Disponible 9. Satisfaisantes	10. Demande estimée à plus de 200 000 lampes par an 11. Pays de l'UMOA/ CEAO et éventuel- lement de la CEDEAO	12. Capacité de 600 000 à 1 200 000 lampes/an 13. Coût estimé à 1 milliard de francs CFA (valeur 1980 à actualiser)	14. a) Un partenaire étranger a été identifié : Ets Guillouard de Nantes (France). b) Ce partenaire entreprendra incessamment la mise à jour des études de faisabilité financées par la BOAD en 1980. c) La participation des pays de la CEDEAO est souhaitée.

Industries chimiques

Sous-programme concernant les engrais

69. Les projets relatifs à la création d'usines d'engrais ammoniacaux et phosphatés méritent de se voir accorder une priorité particulière dans la sous-région, car contrairement à beaucoup d'usines chimiques, ces entreprises ne se bornent pas à mélanger et à formuler des produits importés mais peuvent tirer parti des gisements locaux. Par ailleurs, leurs économies d'échelle et les investissements requis sont tels qu'elles se prêtent fort bien à des opérations sous-régionales : l'échelle optimale de production dans une usine d'ammoniaque est par exemple comprise entre 1 000 et 1 500 tonnes par jour, ce qui dépasse les besoins de la plupart des pays de la sous-région pris individuellement.

70. Outre la réduction des importations, la production locale d'engrais contribue à améliorer l'agriculture et à accroître la production alimentaire. En 1976, la consommation d'engrais en Afrique n'était que de 6 kg par hectare de terre arable, alors que la moyenne mondiale était de 64 kg. Toutefois, la consommation d'engrais azotés dans la sous-région augmente actuellement à un taux annuel de 26 % et devrait être comprise entre 484 000 et 538 000 tonnes en 1990. Le Nigéria est le seul pays de la sous-région à être doté d'installations de production d'ammoniaque. Toutes les matières premières de base requises pour la production de l'ammoniaque (produits pétroliers, charbon, énergie électrique) existent dans la sous-région. Le gaz naturel est disponible en quantités suffisantes au Ghana et en Côte d'Ivoire.

71. La consommation d'engrais phosphatés dans la sous-région augmente actuellement à un taux annuel de 20 % et devrait être comprise entre 1 et 1,2 million de tonnes de P_2O_5 en l'an 2000. A l'heure actuelle, seuls le Sénégal, le Togo et la région du Liptako-Gourma sont dotés d'installations de production d'engrais phosphatés.

72. Trois projets sont présentés pour examen :

- a) Création d'une usine d'acide phosphorique, Togo (profil de projet No 20);
- b) Projet sous-régional concernant la production d'ammoniaque (profil de projet No 21);
- c) Création d'une usine d'engrais phosphatés (profil de projet No 22).

PROFIL DE PROJET No 20

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine d'acide phosphorique, Togo
2. Objectif : Exploiter des gisements de phosphate en vue de la production d'acide phosphorique et satisfaire les besoins de plusieurs pays et/ou de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement togolais 4. Hanotoe (Togo)	5. L'étude pré- liminaire est achevée 6. L'étude de pré faisabilité est presque achevée	7. Gisements de phosphate à Dagbati et Kpogame 8. Renseignement non disponible 9. Adéquates	10. La demande de la sous-région prévue pour l'an 2000 est de l'ordre de 1 à 1,2 million de tonnes de P_2O_5 11. Les pays de la sous-région et de l'Afrique centrale	12. Acide phosphorique : 1 000 tonnes par jour 13. 70 milliards de francs CFA	14. La sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey a demandé instamment à tous les Etats membres d'apporter leur soutien au projet togolais de production d'acide phosphorique, pour ce qui est des prises de participation, de l'approvi- sionnement et de la consommation

PROFIL DE PROJET No 21

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Projet sous-régional concernant la production d'ammoniaque
2. Objectif : Exploiter les réserves de gaz naturel en vue de produire de l'ammoniaque/urée et de satisfaire les besoins de plusieurs pays et/ou de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. A la suite d'une demande de la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey 4. A déterminer	5. L'étude pré- liminaire est achevée 6. Etudes détaillées à entreprendre	7. Gaz naturel disponible en Côte d'Ivoire et au Ghana 8. Sera disponible dans le pays choisi 9. Doivent être développés	10. Sur la base des tendances sous-régionales, on estime que le déficit de la demande sera de 1,6 million de tonnes en l'an 2000	12. Ammoniaque : 1 000 tonnes par jour Urée : 1 500 tonnes par jour 13. 500 millions de dollars E.-U.	14. La sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey a approuvé la propo- sition relative à une étude préliminaire de faisabilité sur un second projet relatif à la production d'ammoniaque dans la sous-région; le premier sera mis en oeuvre au Nigéria et sa production sera entièrement absorbée par le marché nigérian.

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine d'engrais phosphatés
2. Objectif : Produire des engrais phosphatés à partir de phosphate naturel provenant des gisements locaux et de soufre/acide sulfurique importé pour remplacer les importations, de façon à économiser des devises et à réduire le prix des engrais.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Autorité du Liptako-Gourma (Haute-Volta, Mali et Niger)</p> <p>4. A déterminer (à partir des études de pré faisabilité)</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes de pré faisabilité</p>	<p>7. Gisements de phosphates naturels de Kodjari (Haute-Volta) : 200 millions de t; de Tahoua (Niger) : 1 255 000 de t. et de Tilemsian (Mali) : 200 millions de t. soit au total : 1 655 000 de t.</p> <p>8. Energie : potentiel hydroélectrique important grâce à la construction de barrages sur le Niger à Kendadgi, Tossaye et Labbezanga = 458 MW</p> <p>9. Les infrastructures physiques doivent être développées</p>	<p>10. La demande de la sous-région est estimée à 22 000 t/an de PO_2_5</p> <p>11. Marché : pays de la sous-région du Liptako-Gourma (Haute-Volta, Mali et Niger)</p>	<p>12. Capacité de l'usine de phosphate de grande qualité : 155 000 t/an</p> <p>13. Investissements pour le phosphate et l'acide sulfurique de grande qualité : 14,1 millions de dollars E.-U.</p>	<p>14. Le projet a été présenté au Conseil des Ministres de l'Autorité du Liptako-Gourma (dix-neuvième session tenue à Ouagadougou du 28 au 30 novembre 1983) qui l'a adopté.</p>

Sous-programme concernant les produits pharmaceutiques

73. Les pays de la sous-région sont presque entièrement tributaires du monde extérieur pour leurs approvisionnements en produits pharmaceutiques. Ceux-ci sont pour la plupart importés sous forme de médicaments finis. La sous-région ne dispose pas d'une seule usine de principes actifs et seuls certains pays ont des centres de formulation produisant des pilules, des gélules, des préparations liquides et des pommades, à partir de produits pharmaceutiques non traités qu'ils importent. Dans certains cas, ces unités de formulation fonctionnent à faible capacité faute de devises pour acheter des matières premières. A l'heure actuelle, le Nigéria envisage la création d'une usine pour produire des antibiotiques, des médicaments antipaludiques, des vitamines, des vaccins et des produits vétérinaires. La Guinée produit une douzaine de tonnes de quinine par an, tandis qu'en Côte d'Ivoire quelque 350 tonnes de plantes médicinales sont récoltées chaque année.

74. La position dominante des sociétés transnationales de la sous-région explique la prolifération des spécialités pharmaceutiques chères qui ne sont achetées que par une petite portion de la population dont la majorité recourt aux médicaments traditionnels et aux guérisseurs. Etant donné l'inflation croissante et l'augmentation de la population, le coût des importations de produits pharmaceutiques montera en flèche si des mesures ne sont pas prises pour améliorer la situation et utiliser efficacement les matières premières disponibles dans la sous-région.

75. Trois projets sont présentés pour examen :

- a) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Sierra Leone (profil de projet No 23);
- b) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Nigéria (profil de projet No 24);
- c) Modernisation et extension de la station de Sereddu, Guinée (profil de projet No 25).

PROFIL DE PROJET No 23

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (produits pharmaceutiques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Sierra Leone
2. Objectif : Créer une usine pour la fabrication de médicaments et d'autres produits pharmaceutiques

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Union du fleuve Mano</p> <p>4. Non encore déterminé, mais en Sierra Leone</p>	<p>5. Etude préliminaire faite en 1981. Pas d'autres détails disponibles</p> <p>6. Pas de renseignements disponibles</p>	<p>7. Renseignements non disponibles. A importer probablement</p> <p>8. Renseignement non disponible</p> <p>9. Leur disponibilité dépend du lieu d'exécution du projet. Pas d'autres détails disponibles</p>	<p>10. Renseignement non disponible</p> <p>11. Les pays de l'Union et d'autres pays de la sous-région</p>	<p>12. a) Analgésiques/antipaludiques/anti-asthmiques : 8 millions de comprimés/an</p> <p>b) Vitamines/contraceptifs : 8 millions de gélules/an</p> <p>c) Antibiotiques : 5 millions de gélules/an</p> <p>d) Autres : 12 millions d'unités/an</p> <p>13. Estimé à 21 millions de dollars E.-U. Une étude plus détaillée est requise</p>	<p>14. a) Une participation de pays extérieurs à la sous-région est recherchée en matière de financement (prises de participation, prêts), de savoir-faire technique, de gestion et de formation</p> <p>b) On ne sait pas si l'Union a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet.</p> <p>c) Renseignements disponibles en ce qui concerne la main-d'oeuvre nécessaire.</p>

PROFIL DE PROJET No 24

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits pharmaceutiques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Nigéria
2. Objectif : Créer une usine de fabrication de divers produits pharmaceutiques y compris les antibiotiques.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Nigéria 4. Nigéria. Renseignements sur le site du Nigéria non disponibles</p>	<p>5. Une étude de faisabilité, faite en 1982, est disponible 6. Renseigne- ments non dis- ponibles</p>	<p>7. Renseignements non disponibles 8. Renseignements non disponibles 9. Renseignements non disponibles. Il est probable que l'infra- structure requise soit encore à développer</p>	<p>10. Renseignement non disponible 11. Renseignement non disponible</p>	<p>12. Capacité pro- posée : 3 milliards de comprimés par an, 2 millions de litres de liquide par voie orale par an; 500 000 kilos de pommade par an et 125 millions de gélules d'antibio- tiques par an 13. Estimé à 63,1 millions de naira, y compris les coûts d'investissements, le capital fixe et le fonds de roule- ment</p>	<p>14. a) On ne sait pas si le Nigéria a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet b) Parmi les problèmes qui pourraient se poser durant la phase d'exécution figure celui d'un éventuel manque de fonds pour les investissements</p>

PROFIL DE PROJET No 25

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (produits pharmaceutiques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Modernisation et extension de la station de Sereddu, Guinée
2. Objectif : Développer la production de sel de quinine en Guinée pour satisfaire la demande de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouverne- ment guinéen 4. Sereddu (MACENTA), Guinée	5. Etudes de faisabilité disponibles 6. Etudes sup- plémentaires approfondies. Rapport d'éva- luation de la Banque mondiale	7. Une plantation de 300 hectares de quin- quinas permettra d'assurer un appro- visionnement régulier et suffisant en matières premières 8. Disponible : réseau et groupe électrogène de secours de 250 kVA. 9. Disponibles, mais le matériel doit être remplacé, modernisé et développé	10. Non disponible 11. Marché local et exportation vers les autres pays de la sous-région	12. 22,5 tonnes de sel de quinine 13. 15 millions de dollars E.-U.	14. a) Accord de principe de la Banque mondiale pour le finan- cement d'une première phase de 5 millions de dollars. Finan- cement éventuel des phases suivantes par ladite institution b) Une participation des pays de la sous-région est nécessaire c) Achat par ces pays du produit final comme matière première pour leurs industries pharmaceutiques

Sous-programme concernant les pesticides

76. Étant donné la chute alarmante de la production agricole en Afrique, la production d'intrants agricoles comme les pesticides prend une importance particulière, d'autant plus que les importations de pesticides augmentent actuellement en moyenne de 20 % par an.

77. L'industrie des pesticides fabrique un grand nombre de produits, dont certains nécessitent des techniques assez sophistiquées, parfois assez dangereuses. Pour la fabrication sous-régionale, il faut s'intéresser aux produits qui sont importés en grandes quantités sous forme de produits finis et dont la fabrication peut être basée sur des techniques relativement simples.

78. Les économies d'échelle sont très importantes dans la production de la plupart des principes actifs des pesticides. Pour être compétitives, les unités de production doivent avoir une capacité appropriée. Malheureusement, de telles tailles dépassent de loin la demande de la plupart des pays africains, d'où la nécessité de créer des unités sous-régionales pour approvisionner un certain nombre de pays. Les principes actifs des pesticides peuvent être transportés dans d'autres pays de la sous-région dotés d'usines de formulation produisant des pesticides finis.

79. Un projet est présenté pour examen :

- a) Usine de produits phytosanitaires, Haute-Volta (profil de projet N° 26).

PROFIL DE PROJET No 26

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (pesticides)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Usine de produits phytosanitaires, Haute-Volta
2. Objectif : Créer une nouvelle usine pour la fabrication d'un certain nombre de pesticides actuellement importées.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres														
<p>3. Ministère du commerce, de l'industrie et des mines, Haute-Volta</p> <p>4. Bobo- Dioulasso, Haute-Volta</p>	<p>5. L'étude de faisabilité faite en avril 1979 est en révision</p> <p>6. Renseigne- ments non disponibles</p>	<p>7. a) <u>Disponibles au niveau local</u> : Kaolin, dolomite, etc.</p> <p>b) <u>Importées</u> Principes actifs</p> <p>8. Renseignement non disponible</p> <p>9. Pas de renseigne- ments concernant les transports et commu- nications. Les constructions et infrastructures connexes doivent être développées</p>	<p>10.</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Liquides</u></td> <td><u>Poudre</u></td> </tr> <tr> <td>Haute-Volta</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1 620 000</td> <td>4 500</td> </tr> <tr> <td>litres</td> <td>tonnes</td> </tr> <tr> <td>Niger</td> <td></td> </tr> <tr> <td>375 000</td> <td>3 000</td> </tr> <tr> <td>litres</td> <td>tonnes</td> </tr> </table> <p>11. Marché local et exportations vers d'autres pays de la sous-région tels que le Niger</p>	<u>Liquides</u>	<u>Poudre</u>	Haute-Volta		1 620 000	4 500	litres	tonnes	Niger		375 000	3 000	litres	tonnes	<p>12. Planifiée comme suit :</p> <p>a) 1 million de litres/an de pesti- cides liquides et</p> <p>b) 2 500 tonnes/ an de pesticides en poudre</p> <p>13. Estimé à 647 millions de francs CFA</p>	<p>14. a) PETROPLAST de Londres (RU), qui révisé l'étude de faisabilité, a été sollicité pour participer au projet</p> <p>b) On ne sait pas si la Haute-Volta a invité d'autres pays de la sous-région à par- ticiper au projet</p> <p>c) Participation finan- cière recherchée : prises de participations et prêts</p> <p>d) Renseignements non disponibles sur les besoins en main-d'oeuvre</p>
<u>Liquides</u>	<u>Poudre</u>																		
Haute-Volta																			
1 620 000	4 500																		
litres	tonnes																		
Niger																			
375 000	3 000																		
litres	tonnes																		

Sous-programme concernant les produits chimiques de base

80. Bien qu'elle soit riche en matières premières, la sous-région en est encore aux premiers stades de développement pour ce qui est de la fabrication de produits chimiques de base comme l'acide sulfurique, la soude caustique, le chlore et le carbonate de sodium, qui sont indispensables au développement de sous-secteurs prioritaires tels que l'industrie alimentaire, l'industrie des pesticides et les industries forestières.

81. Un projet est présenté pour examen :

- a) Création d'une installation de production de sel et de soude, Union du fleuve Mano (profil de projet N° 27).

PROFIL DE PROJET No 27

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (produits chimiques de base)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une installation pour la production de sel et de soude, Union du fleuve Mano
2. Objectif : Créer une raffinerie de sel et une saline pour satisfaire les besoins de plusieurs pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Union du fleuve Mano 4. Pays de l'Union du fleuve Mano	5. Entreprendre une investiga- tion complète non seulement sur la consom- mation humaine mais également sur l'utilisa- tion du sel pur dans les indus- tries complé- mentaires 6. Etude de faisabilité	7. Sel marin et sel brut 8. Energie solaire et quantité élevé d'éner- gie électrique 9. A déterminer après une nouvelle étude de faisabilité	10. A déterminer après étude de fai- sabilité 11. Les trois Etats membres et d'autres pays	12. Voir 10 ci- dessus 13. A déterminer après étude de préinvestissement	14. Aucune coordination spéciale n'est nécessaire à l'exception de la protection contre les importations. La société italienne SALTEC est présentée comme associé potentiel

Agro-industries et industries liées à l'agriculture

Sous-programme concernant le traitement des produits alimentaires

82. Dans la sous-région, les industries alimentaires et les industries liées à l'agriculture constituent une branche importante du secteur industriel qui a contribué à plus de 50% de la valeur ajoutée manufacturière au cours de la période 1970-1982. Malgré leur rôle important dans le passage progressif d'une économie principalement agricole vers une économie agro-industrielle mixte, la sous-région est confrontée à de graves problèmes d'approvisionnement en produits alimentaires et est fortement tributaire des sources extérieures pour ces besoins (60 %).

83. Les pays du Sahel, en raison de leur écologie, sont bien adaptés à l'élevage et à la culture du coton, alors que les zones côtières pourraient améliorer leur production de fruits et de légumes et les traiter avantageusement à l'échelle industrielle tout en développant leurs activités de traitement de poisson.

84. L'industrie cotonnière est bien implantée dans la plupart des pays producteurs de coton de la sous-région. Son développement est caractérisé par trois étapes : remplacement des importations, autosuffisance et production de produits textiles pour l'exportation. En dépit de cela, 30 % du coton cultivé dans la sous-région sont exportés, ce qui fait ressortir la nécessité d'améliorer l'utilisation des capacités locales et d'accroître la valeur ajoutée manufacturière.

85. Trois projets sont présentés pour examen :

- a) Complexe intégré pour la production de volailles, Libéria (profil de projet N° 28);
- b) Usine de traitement de produits alimentaires, Guinée (profil de projet N° 29);
- c) Usine de traitement de fruits, Guinée (profil de projet N° 30).

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries liées à l'agriculture
(traitement de produits alimentaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Complexe intégré pour la production de volailles, Libéria

2. Objectif : Créer une nouvelle entreprise de production de volailles, oeufs, nourriture pour volaille et produits connexes (y compris les engrais organiques)

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement libérien : Commission nationale d'investis- sment (CNI) 4. Bensonville, Libéria	5. Etude de fai- sabilité achevée en 1982 pour la CNI, par la MULTICOM du Brésil 6. Renseigne- ments non disponibles	7. A importer 8. Disponible, mais les approvisionnements doivent être développés. 9. Transports et com- munications disponibles. Cependant, les instal- lations directement liées à la production doivent être développées	10. Renseignement non disponible 11. Les pays de l'Union du fleuve Mano et d'autres pays de la sous- région	12. En 1984 : 3 866 tonnes de volaille, plus de 5,4 millions d'oeufs, 1 959 tonnes de nourriture de volaille, 1 964 tonnes d'engrais organiques et 480 tonnes de sous-produits 13. Estimé à 16 millions de dollars E.-U.	14. a) Une participation de pays extérieurs à la sous-région est recherchée en matière de financement (prises de parti- cipations et prêts), de technologie, de savoir-faire et de gestion b) On ne sait pas si le Libéria a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet c) Renseignements dispo- nibles en ce qui concerne la main-d'oeuvre nécessaire

PROFIL DE PROJET No 29

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries liées à l'agriculture
(Traitement des produits alimentaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Usine de traitement de produits alimentaires, Guinée
2. Objectif : Moderniser l'usine de fabrication de produits agro-alimentaires tels que le chocolat et élargir son programme de façon à y inclure le traitement des oranges et d'autres fruits.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ministère de l'industrie, Guinée 4. Kindia, Guinée	5. Etude de pré- faisabilité disponible 6. Renseignements non disponibles	7. Disponibles 8. Disponible 9. Disponibles, mais nécessité d'expansiou./ modernisation	10. Renseignement non disponible 11. Marché local et exportation vers d'autres pays de la sous-région et l'Europe	12. Proposée : 7 200 tonnes/an 13. Estimé à 25 millions de dollars E.-U.	14. a) Une participation de pays extérieurs à la sous-région est recherchée en matière de financement (prises de participation et prêts) b) Renseignement non dispo- nible sur la question de savoir si la Guinée a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet c) Main-d'oeuvre disponible

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries liées à l'agriculture
(Traitement des produits alimentaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Usine de traitement de fruits, Guinée

2. Objectif : Moderniser l'usine de traitement des fruits (à l'équipement désuet) et développer le traitement et la gamme de produits.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ministère de l'industrie, Guinée 4. Mamou, Guinée	5. Etude de pré- faisabilité disponible 6. Rensgiene- ments non disponibles	7. Disponibles. Les usines existantes utilisent les fruits disponibles sur place pour la production de confiture, de marmelade de jus et de concentré de tomates 8. Disponible 9. Disponibles, mais le matériel doit être remplacé	10. Renseignement non disponible 11. Voir 10 ci- dessus	12. La capacité de l'usine modernisée reste à déterminer 13. Estimé à 4,9 millions de dollars E.-U.	14. a) Participation recherchée en matière de financement (prises de participations et prêts), de savoir-faire technologique, de marché extérieur, etc. b) Renseignement non dis- ponible sur la question de savoir si la Guinée a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet c) Besoins de main-d'oeuvre satisfaits

Sous-programme concernant les industries forestières

86. Malgré les possibilités qui s'offrent dans la sous-région, seuls quelques pays ont entrepris de développer leurs industries forestières, en sorte que les ressources forestières de la sous-région sont encore en grande partie sous-exploitées. Ainsi, plusieurs pays de la sous-région importent encore beaucoup de produits du bois semi-finis ou finis, notamment des meubles, des matériaux de construction, y compris des lames de parquets et des panneaux en bois, des matériaux d'emballage, en particulier des cartons, etc. La lenteur des progrès accomplis tient surtout à l'absence de politiques appropriées et au manque d'expérience des pays de la sous-région, notamment en matière de commercialisation, à la pénurie de main-d'oeuvre, etc. Il est donc jugé souhaitable de favoriser le développement des industries forestières, ce qui accroîtrait sensiblement la valeur ajoutée aux produits forestiers et, partant, les recettes en devises.

87. Un projet est présenté pour examen :

- a) Création d'une usine de pâte à papier et de papiers cartons, Côte d'Ivoire (profil de projet No 31).

PROFIL DE PROJET No 31

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries liées à l'agriculture
(industries forestières)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de pâte à papier et de papiers cartons, Côte d'Ivoire
2. Objectif : Utiliser des produits locaux en vue de ne plus importer de papier

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement ivoirien 4. San Pedro, Côte d'Ivoire	5. Au stade de la conception 6. Etude de pré- faisabilité et choix de la technologie	7. Disponible : feuillus tropicaux divers; réserve pape- tière de plus de 200 000 ha constituée dans la région de San Pedro . Pins-eucalyptus . Déchets de scierie d'environ 50 000 t/an . Papiers de récupé- ration de 5 à 10 000 t/an 8. Energie existante : potentiel hydro- électrique important 9. A déterminer après études de faisabilité	10. Demande inté- rieure: nombreuses sociétés de fabri- cation d'emballages - fabrication d'articles scolaires et de bureau. - fabrication de papiers tissus - nombreuses impr- meries ivoiriennes Demande de pays voisins: volume à déterminer 11. Marché national et sous-régional à déterminer après étude de faisabilité	12. Capacité: 50 à 100 000 t/an 13. Le coût total sera estimé après les études de pré- faisabilité après le choix de la technologie	14. Le projet pourra se voir accorder la priorité - Possibilité d'obtenir des terrains industriels - Possibilité de disposer de plantations expérimentales - Mise à disposition de certaines infrastructures - Recherche de partenaires techniques et de partenaires financiers

Industrie des matériaux de construction

Sous-programme concernant les industries du ciment et de la céramique

88. A l'heure actuelle, le ciment et les produits céramiques sont couramment utilisés dans la sous-région et remplacent progressivement la pierre, le pisé, les briques et autres matériaux traditionnels. Le recours accru au ciment et aux produits céramiques a amené à utiliser davantage l'acier en construction et à remplacer le bois comme matériau de renforcement traditionnel. De fait, la demande de ciment et de produits céramiques est si élevée que la plupart des pays de la sous-région doivent en importer du fait qu'ils n'en produisent pas assez ou pas du tout; en outre, le ciment devient de plus en plus coûteux.

89. Le Plan d'action de Lagos invite à produire suffisamment de matériaux de construction pour pouvoir construire des logements décents dans les villes et les campagnes en vue de faire face à l'accroissement de la population et, d'une façon générale, de fournir à l'économie les matériaux de construction dont elle aura besoin d'ici à 1990. La fabrication de ciment et de produits céramiques aiderait, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional, à parvenir à l'autosuffisance dans une des principales catégories de matériaux de construction.

90. Deux projets sont présentés pour examen :

- a) Création d'une cimenterie régionale dans la région du Liptako-Gourma (profil de projet No 32);
- b) Création d'une fabrique de produits céramiques, Togo (profil de projet No 33).

PROFIL DE PROJET No 32

SOUS-SECTEUR : Matériaux de construction (ciment et produits céramiques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une cimenterie régionale dans la région du Liptako-Gourma
2. Objectif : Satisfaire les besoins de la région du Liptako-Gourma

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Autorité du Liptako-Gourma (Haute-Volta), Mali, Niger)</p> <p>4. A déterminer à partir des études de pré-faisabilité</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etude de pré-faisabilité</p>	<p>7. Calcaire : 166 060 t/an, marne : 200 000 t/an, sable : 11 000 t/an, gypse : 10 500 t/an, pouzzolane : 21 000 t/an Ces gisements se trouvent dans la région du Liptako-Gourma</p> <p>8. Energie : potentiel hydroélectrique important grâce à la construction de barrages sur le Niger à Kancadji, Tossaye et Labbezanga : 458 MW</p> <p>9. L'infrastructure physique doit être développée</p>	<p>10. La demande de ciment de la sous-région est estimée à plus de 400 000 t/an en 1990.</p> <p>11. Pays du Liptako-Gourma (Haute-Volta, Mali et Niger).</p>	<p>12. Capacité de 250 000 t/an de ciment qui peut être portée à 500 000 t/an. La cimenterie produira 250 000 t/an de ciment et 200 000 t/an de clinker</p> <p>13. A déterminer par une étude de pré-faisabilité.</p>	<p>14. Le projet a été présenté au Conseil des Ministres de l'Autorité de Liptako-Gourma (19ème session tenue à Ouagadougou du 28 au 30 novembre 1983) qui l'a adopté.</p>

PROFIL DE PROJET No 33

SOUS-SECTEUR : Matériaux de construction (ciment et produits céramiques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de produits céramiques
2. Objectif : Satisfaire les besoins en produits céramiques du Togo et des pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement togolais 4. Lomé, Togo	5. Etude de faisabilité disponible 6. Etudes d'évaluation faites par la BOAD et la SFI	7. Les gisements d'argiles de Lidjoblibo, Kpodji et Nyitoe ont été identifiés pour l'approvisionnement en matières premières locales. Les réserves certaines sont respectivement de 1,4 million de tonnes, 2,5 - 3,5 millions de tonnes et 3 millions de tonnes 8. Disponible 9. Adéquates	10. Le marché rési- dual des pays de l'UMCA en 1985 est estimé à 1 222 000 m ² de carreaux de sol en grès cérame. Le marché de la RFA est également intéressé au projet. La demande sera de 1 530 000 m ² en 1985 11. Marchés des pays de l'UMOA et d'Europe	12. Carreaux mosaïques non émaillés 2 x 2 cm) 150 000m ² 5 x 5 cm) Carreaux de sol non émaillés 10 x 10cm) 100 000m ² 10 x 20cm) Carreaux de sol émaillés 10x10cm) 100 000 m ² 10x20cm) 13. Trois (3) milliards de francs CFA	14. Le projet a été présenté aux partenaires ci-après : - BOAD qui est prête à financer jusqu'à concurrence de 33,33% du montant total des investis- sements et à prendre une participation éventuelle au capital social à concurrence de 10 %. - Société nationale d'investis- sment du Togo qui est prête à prendre une participation au capital-actions de 25 % à financer 8,33 % du coût total du projet.
<p>- KLINGENBERG, groupe industriel allemand, qui sera le partenaire commercial sur le marché européen. - Concours recherché : partenaires de la sous-région pour une prise de participation au capital social de 35 % et pour un financement complémentaire de 33 % du coût total du projet.</p>					

Autres projets

91. Comme on a de plus en plus besoin de récipients en verre appropriés et qu'il y a peu d'installations de production de verre dans la sous-région, deux projets sont présentés pour examen :

- a) Fabrication de récipients en verre, Afrique de l'Ouest (profil de projet No 34);
- b) Fabrication de récipients en verre, Libéria (profil de projet No 35).

PROFIL DE PROJET No 34

SOUS-SECTEUR : Autres projets

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de récipients en verre, Afrique de l'Ouest
2. Objectif : Contribuer à la production de produits pharmaceutiques, de produits alimentaires et de liquides

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEAO 4. Etats Membres de la CEAO	5. Projet à l'étude 6. Etudes de faisabilité à faire	7. Silice disponible dans les Etats Membres 8. Non encore estimée 9. Très bonnes	10. A déterminer par l'étude 11. Voir 10 ci-dessus	12. Besoins des Etats Membres 13. Voir 10 ci-dessus	14. Projet accepté par les organes délibérants de la CEAO pour étude

PROFIL DE PROJET No 35

SOUS-SECTEUR : Autres projets

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de récipients en verre, Libéria
 2. Objectif : Création d'une industrie de fabrication de récipients pour satisfaire les besoins de plusieurs pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Commission nationale des investissements du Libéria (CNI) 4. Monrovia, Libéria	5. Etude de faisabilité 6. Renseignement non disponible	7. Sable quartzeux disponible localement; carbonate de sodium, calcaire, dolomite, feldspath, grésil, borax, nitrate, oxyde de cobalt, etc., à importer 8. Renseignements non disponibles 9. A mettre en place	10. Bouteilles de tailles différentes pour des boissons, des médicaments et à usage ménager 11. Pays de la sous-région. L'étude de marché indique une forte demande en hausse	12. 20,4 millions de bouteilles/an pendant la première année de production 13. Participation : Importex Inter- national PVT Ltd. 1,65 million de \$EU, CNI 1,10 million de \$EU; prêt à long terme : 7,35 mil- lions de \$EU; prêt à court terme pour le fonds de roule- ment 0,8 million de \$EU. <u>Total</u> : 10,90 mil- lions de \$EU.	14. Les actions sont détenues par la BAD, la CNI et Indo Glass mais les Etats Membres peuvent participer; des sociétés para- publiques comme NDB en Sierra Leone pourront être créées. L'Indo Liberian Glass Company sera chargée de la gestion de la coentreprise

Projets multinationaux d'appui

92. Les projets moteurs stratégiques identifiés ci-dessus aux paragraphes 51 à 91 exigent le développement simultané des services d'appui notamment en ce qui concerne l'infrastructure institutionnelle et la main-d'oeuvre. Ces services d'appui ne sont spécifiques à aucun sous-secteur, puisqu'ils fournissent une large gamme de moyens logistiques industriels modernes qui sont indispensables au bon fonctionnement de toute industrie motrice.

Sous-programme concernant l'infrastructure institutionnelle

93. Après avoir identifié les industries motrices à promouvoir, la première mesure à prendre est de garantir la disponibilité et une conception adéquate de l'appui institutionnel. A l'heure actuelle, cet appui est par trop inadéquat, tandis que les dépenses effectives en devises pour l'importation de services institutionnels, quoique considérables, sont souvent sous-estimées. Il est donc nécessaire de renforcer ou de créer des institutions appropriées à l'industrie. Ce faisant, une attention particulière doit être accordée aux institutions s'occupant des questions suivantes : formulation et contrôle des politiques, plans et programmes industriels; identification, préparation et évaluation des projets; développement ou perfectionnement des techniques traditionnelles; évaluation, sélection, acquisition et adaptation des techniques étrangères; réglementation de la technologie; financement industriel; services de consultants, de gestion et autres services industriels; normalisation, essais et contrôle de la qualité; ingénierie et conception des procédés; information industrielle; promotion industrielle et commerciale; et formation industrielle. La nécessité de mettre en place des centres de développement industriel et les mécanismes institutionnels techniques requis est étroitement liée à cette question.

94. Neuf projets d'appui sont présentés pour examen :

- a) Assistance à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) (profil de projet No S1);
- b) Assistance à la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) (profil de projet No S2);
- c) Assistance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (profil de projet No S3);
- d) Centre de développement de l'industrie pharmaceutique, CEDEAO (profil de projet No S4);

- e) Centre de développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les articles en cuir (Institut de recherche sur le cuir, Zaria, Nigéria) (profil de projet No S5);
- f) Assistance au CRACFT (profil de projet No S6);
- g) Assistance au CRAT (profil de projet No S7);
- h) Assistance pour la planification intégrée du développement industriel dans la région du Liptako-Gourma (profil de projet No S8);
- i) Création d'un centre de technologie de l'Union du fleuve Mano (profil de projet No S9).

PROFIL DE PROJET No SI

SOUS-SECTEUR : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)
2. Objectif : Renforcer les moyens du Haut Commissariat et des Etats membres de l'OMVS en ce qui concerne la planification, la programmation, la création, l'évaluation et la promotion des industries communautaires.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)
4. Haut Commissariat de l'OMVS, Dakar, Sénégal
5. 1,5 million de dollars E.-U.

6. a) Objectifs immédiats :

i) Créer une banque de données industrielles couvrant les plans nationaux et le développement effectif des Etats membres, la planification et le développement des différentes régions du bassin du fleuve Sénégal, la situation de l'industrialisation dans le contexte macro-économique de la CEAO, la planification et le développement de la formation professionnelle, etc.;

ii) Etablir des études de pré faisabilité; identifier et élaborer les projets à caractère communautaire;

iii) Aider les Etats membres dans la recherche de moyens de financement.

b) Résultats escomptés :

i) Etablissement d'un plan énergétique, industriel, minier et agro-industriel pour le bassin du fleuve Sénégal;

ii) Etudes de faisabilité des projets retenus;

iii) Promotion des projets;

iv) mise en place des structures de suivi prévisionnel pour la réalisation de quatre projets et l'évaluation de leurs résultats.

c) Durée proposée : 3 ans

PROFIL DE PROJET No S2

SOUS-SECTEUR : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance à la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)
2. Objectif : Aider le Secrétariat et les pays membres de la CEAO à renforcer leurs capacités de planification, de programmation, de création, d'évaluation et de promotion des industries communautaires.

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<ol style="list-style-type: none"> 3. CEAO 4. Secrétariat de la CEAO, Ouagadougou, Haute-Volta 5. Estimé à 1 310 000 dollars E.-U. 	<ol style="list-style-type: none"> 6. a) <u>Objectif immédiat</u> : <ol style="list-style-type: none"> i) Effectuer des études de marché et de pré faisabilité pour les divers projets industriels de la CEAO approuvés par la CEAO pour exécution et relatifs à la métallurgie, aux industries chimiques, à l'ingénierie, aux industries des matériaux de construction et aux communications; ii) Aider à développer les diverses industries communautaires au sein de la CEAO et à définir les responsabilités des pays d'exécution et le rôle du Secrétariat de la CEAO; iii) Aider le Secrétariat et les Etats membres de la CEAO à obtenir des offres et des moyens de financement pour ces industries communautaires; iv) Aider à évaluer des études techniques, à superviser la construction des usines et à perfectionner la main-d'oeuvre; v) Proposer des statuts pour ces industries communautaires en déterminant comment fonctionneront de telles entreprises notamment en ce qui concerne les approvisionnements en matières premières, la commercialisation des produits finis et la répartition des bénéfices. b) <u>Résultats escomptés</u> : <ol style="list-style-type: none"> i) Etudes du marché sous-régional pour les industries sélectionnées; ii) études de pré faisabilité concernant les industries communautaires approuvées; iii) détermination des moyens de créer les industries communautaires approuvées. c) <u>Durée proposée</u> : 4 ans

PROFIL DE PROJET No S3

SOUS-SECTEUR : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
2. Objectif : Aider la CEDEAO à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques et programmes industriels sous-régionaux dans ses Etats membres

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)</p> <p>4. Secrétariat de la CEDEAO, Lagos, Nigéria</p> <p>5. 3,9 millions de dollars E.-U. environ</p>	<p>6. a) <u>Historique</u> : ce projet a été approuvé par le Secrétariat de la CEDEAO pour soumission au PNUD, en vue de son financement;</p> <p>b) <u>Objectif immédiat</u> : aider les pays membres de la CEDEAO (par le truchement du Secrétariat de la CEDEAO) à i) harmoniser les lois et règlements concernant l'industrie de la communauté en vue d'établir des industries sous-régionales communes, ainsi que d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques de coopération industrielle; ii) recenser et identifier les zones qui se prêtent à la coopération en matière de développement dans la sous-région; iii) effectuer des études de préfaisabilité sur l'investissement dans les secteurs prioritaires identifiés; iv) préparer et tenir à jour des répertoires de propositions d'investissement; v) renforcer les capacités du Secrétariat de la CEDEAO et des institutions gouvernementales appropriées en ce qui concerne la promotion et les politiques en matière d'investissement en vue de contrôler l'investissement étranger et d'autres formes de coopération industrielle internationale; et vi) établir une documentation industrielle et organiser des programmes de formation sur l'identification des projets régionaux, leur élaboration et le suivi de l'investissement sous forme de séminaires et de bourses ou par la participation à des travaux de consultation.</p> <p>c) <u>Durée proposée</u> : 5 ans</p>

PROFIL DE PROJET No S4

SOUS-SECTEUR : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Centre de développement de l'industrie pharmaceutique (CEDEAO)
2. Objectif : Créer un Centre de développement de l'industrie pharmaceutique équipé d'une usine pilote et de laboratoires

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<ol style="list-style-type: none"> 3. CEDEAO 4. Secrétariat de la CEDEAO, Lagos, Nigéria 5. Estimé à 2,5 millions de dollars E.-U. 	<ol style="list-style-type: none"> 6. a) <u>Historique</u> : Approuvé par le Secrétariat de la CEDEAO pour financement par le PNUD. b) <u>Objectifs</u> : i) améliorer les installations de production disponibles et adapter de nouvelles techniques de préparation; ii) agrandir les unités de production existantes; iii) créer de nouvelles installations notamment pour la production de médicaments de base; iv) contrôler la qualité des matières premières et celle des produits pharmaceutiques fabriqués localement; v) former le personnel dans le domaine de la production pharmaceutique; vi) utiliser les ressources locales y compris les plantes médicinales; vii) effectuer des études de faisabilité, créer des modèles industriels et faire des évaluations économiques en vue de la création d'usines pharmaceutiques, et viii) satisfaire partiellement la demande sous-régionale de produits pharmaceutiques par une production expérimentale. c) <u>Résultats escomptés</u> : i) création d'une usine pilote avec les laboratoires de R-D; ii) mise au point de nouveaux produits pharmaceutiques; iii) formation de main-d'oeuvre; iv) analyse des problèmes auxquels se heurte l'industrie pharmaceutique. d) <u>Durée proposée</u> : 4 ans

PROFIL DE PROJET No 55

SOUS-SECTEUR : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Centre de développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les articles en cuir, Zaria, Nigéria
2. Objectif : Créer un Centre de développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les articles en cuir à l'Institut de recherche sur le cuir (LERI), Zaria, Nigéria.

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<ol style="list-style-type: none"> 3. CEDEAO 4. Zaria, Nigéria 5. Environ 1,15 million de dollars E.-U. 	<ol style="list-style-type: none"> 6. a) <u>Objectifs</u> : après la création d'un Centre assurant une formation professionnelle correspondant aux besoins de la sous-région; i) organiser des cours de formation réguliers (de courte et de longue durée) dans des domaines tels que l'amélioration des matières premières, l'utilisation des sous-produits, la technologie du cuir et des chaussures, la commercialisation; ii) aider à élaborer, analyser et évaluer des projets en vue d'améliorer les capacités techniques de négociation des pays de la sous-région; iii) fournir des services de vulgarisation pour le dépannage technique et des conseils sur l'industrie; iv) fournir des services techniques en rapport avec les peaux, le cuir et les produits du cuir. b) <u>Résultats escomptés</u> : i) peaux brutes de meilleure qualité et meilleure utilisation des sous-produits; ii) augmentation de la production de cuir fini et d'articles en cuir; iii) cuir et articles en cuir de meilleure qualité; iv) augmentation du personnel formé (tous niveaux); v) amélioration des moyens dont dispose le LERI en vue d'aider les pays de la sous-région en matière de R-D, de contrôle de la qualité, de formation, de commercialisation, etc., dans l'industrie du cuir. c) <u>Durée proposée</u> : 3 ans.

SOUS-SECTEUR : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance au Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (CRACFT)
2. Objectif : Aider les pays de la sous-région à jeter les bases voulues pour se doter rapidement de capacités nationales intégrées de conception et de fabrication de produits mécaniques, notamment de biens d'équipement dans les secteurs stratégiques de l'agriculture, des transports et de la construction, l'objectif immédiat étant d'assurer l'achat de machines et de matériels pour la production et une formation en matière de conception et de fabrication

3. Promoteur/garant	6. Description du projet et renseignements supplémentaires
4. Lieu d'exécution du projet	
5. Estimation du coût total	

3. CRACFT	
4. Ibadan, Nigéria	
5. Coût estimatif total	
i) Formation	500 000 dollars E.-U.
ii) Matériel non renouvelable	1 000 000 dollars E.-U.
TOTAL	1 500 000 dollars E.-U.

6. L'idée de créer le CRACFT est née du désir des Ministres africains de l'industrie de promouvoir les industries produisant des biens d'équipement, notamment celles qui produisent des machines et des pièces de rechange. Un des principaux obstacles à ce projet tenait à ce que les capacités nationales de conception et d'étude des machines et du matériel étaient insuffisantes et, parfois, inexistantes. Le CRACFT a pour mandat d'aider les pays africains à se doter de l'infrastructure et du personnel requis pour les études techniques, et notamment pour promouvoir les moyens de produire des machines et des pièces au niveau local. Le Centre est conçu comme un établissement industriel de taille moyenne dont les activités sont axées sur la conception et la production de machines et de pièces détachées.

A l'heure actuelle, le Centre compte 23 pays membres et un effectif de 32 personnes. Le PNUD a mis près de 2,5 millions de dollars E.-U. à la disposition du Centre depuis 1978. En tant que pays hôte, le Nigéria a engagé 7,5 millions pour la formation du capital et les Etats membres ont jusqu'ici apporté une contribution de 3 millions de dollars E.U. Le coût d'achat d'ateliers, de machines et de matériel pour lesquels des fonds ont été déjà engagés s'élèvera à 1,8 million de dollars E.-U. à la fin de 1984.

Il a été estimé en 1978 que 7,65 millions de dollars E.-U. seraient nécessaires pour équiper entièrement les quatre ateliers du Centre. Après un retard de cinq ans, l'inflation a fait passer cette somme à près de 11 millions de dollars E.-U., dont 2 millions ont été obtenus. Des efforts sont déployés pour mobiliser les fonds de toutes les sources possibles en vue de trouver les sommes qui manquent. La somme de 1,5 million de dollars E.-U. actuellement requise fait partie des ressources à mobiliser pour acquérir un minimum de machines et d'équipements afin de faire fonctionner les quatre ateliers.

PROFIL DE PROJET No S7

SOUS-SECTEUR : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance au Centre régional africain de la technique (CRAT)
2. Objectif : Aider le CRAT à renforcer ses activités, principalement celles qui ont trait aux activités de démonstration, à la formation en cours d'emploi et à la diffusion de l'information

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<ol style="list-style-type: none"> 3. CRAT 4. Dakar, Sénégal, et autres pays de la région/sous-région 5. 2,4 millions de dollars 	<ol style="list-style-type: none"> 6. L'assistance fournie au CRAT serait axée sur l'amélioration de l'efficacité des services du Centre en ce qui concerne : <ol style="list-style-type: none"> i) Les usines pilotes et unités de démonstration utilisées pour perfectionner les compétences nationales affectées au développement rural; ii) Les unités de démonstration et de formation qui s'occupent des énergies renouvelables et des techniques de traitement des produits alimentaires; iii) Le développement des compétences en matière de services de consultants et d'études industrielles; et iv) La création d'un centre régional d'information sur les techniques. <p>Des études de pré faisabilité et, dans certains cas, des études de faisabilité ont été réalisées au sujet des propositions ci-dessus; le manque de fonds constitue actuellement un handicap dans le cas de toutes ces propositions.</p>

PROFIL DE PROJET No S8

SOUS-SECTEUR : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance pour la mise au point d'un programme de développement industriel intégré dans la région du Liptako-Gourma
2. Objectif : La première phase a consisté à définir la stratégie de développement industriel du Liptako-Gourma et à déterminer les projets prioritaires dont le développement favorisera la croissance économique de toute la région. Au cours de la deuxième phase, on établira des études de préfaisabilité et l'on entreprendra des activités de promotion industrielle.

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<ol style="list-style-type: none"> 3. Autorité du Liptako-Gourma (Haute-Volta, Mali, Niger) 4. Direction générale de l'Autorité du Liptako-Gourma 5. a) Contribution de l'ONUDI pour la première phase (mai à novembre 1982) 1 094 000 dollars E.-U. b) A déterminer pour la deuxième phase 	<p>6. La première phase s'est déroulée de mai à novembre 1982 - Le rapport de la mission a été soumis au Conseil de Ministres de l'Autorité qui a retenu trois (3) projets à dimension sous-régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - usine d'engrais phosphatés - usine sidérurgique - cimenterie <p>Les objectifs de la deuxième phase sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire des études de marché - de faire des études de préfaisabilité - d'aider à mettre au point des procédures - d'aider la Direction générale du Liptako-Gourma - d'aider la Direction générale et les pays membres - de former le personnel de la Direction générale du Liptako-Gourma

PROFIL DE PROJET No S9

SOUS-SECTEUR : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'un centre de technologie de l'Union du fleuve Mano
2. Objectif : Aider les Etats membres de l'Union à lancer, élaborer, appliquer, examiner, évaluer et concevoir de nouveaux types de technologies adaptées à leurs industries

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<ol style="list-style-type: none"> 3. Union du fleuve Mano 4. A déterminer 5. Devra être déterminé par une étude future, mais on peut estimer qu'une somme de 8 millions de dollars E.-U. sera nécessaire pour la première phase 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Le projet a pour but d'aider les pays de l'Union à mettre au point et à acquérir des techniques industrielles appropriées qui seront utilisées localement. Les modalités de financement du projet et la façon dont le centre sera géré restent à déterminer.

Sous-programme concernant la formation de la main-d'oeuvre industrielle

95. Les ressources humaines constituent certainement les facteurs de production locaux les plus importants. Par ailleurs, le domaine de la formation industrielle est un de ceux qui se prêtent à la coopération sous-régionale. On pourrait donc envisager d'harmoniser les politiques et les programmes nationaux de formation de la main-d'oeuvre industrielle et technique. L'élaboration d'inventaires de la main-d'oeuvre faciliterait l'échange des programmes de même que l'établissement de liens entre les institutions de la sous-région ou de l'ensemble de l'Afrique. L'adoption, dans les sous-secteurs prioritaires de programmes sous-régionaux de formation adaptés aux besoins de ces sous-secteurs, de même que la mise en commun des moyens nationaux de formation, aideraient à surmonter les contraintes qui pèsent actuellement sur le développement industriel de la sous-région et de la région tout entière.

96. Trois projets d'appui sont présentés pour examen :

- a) Assistance à la CEDEAO pour l'instauration d'un programme de formation industrielle (profil de projet No S10);
- b) Renforcement des capacités de consultation et de gestion dans le domaine industriel (profil de projet No S11);
- c) Développement des entreprises locales (répertoire de profils de projets pour les petites industries (profil de projet No S12).

PROFIL DE PROJET No S10

SOUS-SECTEUR : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance à la CEDEAO pour l'instauration d'un programme de formation industrielle

2. Objectif : Etablir un inventaire complet des moyens de formation industrielle dans la sous-région et en renforcer certains en vue d'améliorer la formation de la main-d'oeuvre industrielle requise dans la sous-région.

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution
du projet

5. Estimation du
coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEDEAO

4. Secrétariat de la
CEDEAO, Lagos, Nigéria

5. A fixer

6. a) Historique : Le projet est encore au stade de la conception et devra être discuté avant d'être mis au point.

b) Objectif : L'objectif du projet est d'établir un inventaire complet de tous les moyens ou systèmes de formation de la sous-région, sur la base duquel des programmes globaux sous-régionaux de formation pourront être élaborés et exécutés.

PROFIL DE PROJET No S11

SOUS-SECTEUR : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Renforcement des capacités de consultation et de gestion dans le domaine industriel
2. Objectif : Développer et renforcer les institutions/politiques de gestion et de consultation dans le domaine industriel en vue d'améliorer la gestion et la consultation industrielles dans la sous-région.

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<ol style="list-style-type: none"> 3. CEDEAO 4. Secrétariat de la CEDEAO, Lagos, Nigéria 5. A fixer 	<ol style="list-style-type: none"> 6. a) <u>Historique</u> : Le projet est encore au stade de la conception et devra être mis au point. b) <u>Objectif</u> : Développer et renforcer les institutions et les politiques de gestion et de consultation dans le domaine industriel en vue d'exécuter efficacement le programme de développement industriel sous-régional.

PROFIL DE PROJET No S12

SOUS-SECTEUR : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Développement des entreprises locales (répertoire de profils de projets pour les petites industries)
2. Objectif : Améliorer les capacités industrielles des entreprises dans la petite industrie et favoriser ainsi la création des types de petites industries et d'industries manufacturières requis au cours de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (1980-1990).

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Pays africains
4. CEA, Addis-Abeba
5. En dollars E.U.
1. Personnel du projet : 166 000
2. Ateliers de formation et voyages d'étude pour des entrepreneurs africains : 222 140
3. Matériel : 12 000
- TOTAL 400 140

6. L'objet du projet est d'aider les pays africains à jeter les bases d'un développement accéléré rationnel et intégré du sous-secteur de la petite industrie en vue de satisfaire les besoins fondamentaux des consommateurs et les besoins de développement dans les zones rurales et urbaines ainsi qu'à réaliser les objectifs définis dans le programme pour la Décennie. Le répertoire des profils de projets doit fournir aux petits entrepreneurs industriels locaux les informations et les directives détaillées dont ils ont besoin pour lancer, préparer et exécuter des projets relatifs aux petites industries, avec ou sans l'aide des services de vulgarisation. Il est prévu que le répertoire des profils de projets sera élaboré sous forme de manuel à l'intention des entrepreneurs et des investisseurs africains s'intéressant aux services de promotion des petites industries.

La CEA a entrepris un projet initial dans ce domaine (référence : ECA/INR/SSI/WP/2 - Répertoire des profils de projets sur les petites industries en Afrique).

Autres projets d'appui

97. Les projets entrant dans cette catégorie relèvent davantage des études et déboucheront sur l'élaboration de projets d'investissement multinationaux dans les domaines prioritaires. Une fois mieux élaborés, ils seront inclus dans les projets d'investissement à promouvoir.

98. Cinq projets d'appui sont présentés pour examen :

- a) Développement des industries de traitement de la viande et des industries connexes (profil de projet No S13);
- b) Traitement du poisson et autres produits de la mer (profil de projet No S14);
- c) Développement de l'industrie cotonnière (profil de projet No S15);
- d) Création d'une société de cabotage de l'Union du fleuve Mano (profil de projet No S16);
- e) Création d'une foire de l'industrie et de la technologie pour les Etats membres de l'Union du fleuve Mano (profil de projet No S17).

PROFIL DE PROJET No S13

SOUS-SECTEUR : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Développement des industries de traitement de la viande et des industries connexes
2. Objectif : Développer les industries entièrement intégrées de traitement de la viande et les industries connexes dans les pays de la sous-région.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEDEAO
4. Secrétariat de la CEDEAO, Lagos, Nigéria
5. 3 millions de dollars E.U.

- a) Historique : Cette proposition est fondée sur une proposition de projet établie initialement par l'ONUDI pour un réseau sous-régional intégré de traitement et de distribution de la viande. Des informations plus détaillées sur la mise au point du projet pourront être obtenues auprès de la section compétente de l'ONUDI.
- b) Objectif : Assurer le développement entièrement intégré des industries de traitement de la viande et des industries connexes, de l'abattoir jusqu'au traitement de sous-produits, y compris les peaux et les cuirs, et d'autres produits de la viande.
- c) Activités : Le projet doit être réalisé en deux phases : phase I au cours de laquelle une étude sera menée pour déterminer les besoins et définir les stratégies et phase II au cours de laquelle les stratégies et les programmes définis durant la première phase seront exécutés.
- d) Durée proposée : 4 ans.

PROFIL DE PROJET No S14

SOUS-SECTEUR : Autres projets de support

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Traitement du poisson et autres produits de la mer

2. Objectif : Agrandir les usines existantes et/ou créer de nouvelles usines pour le traitement du poisson et autres produits de la mer en vue de remplacer les importations et d'exporter.

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution
du projet

5. Estimation du
coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEA/ONUUDI

4. A fixer

5. Etude exploratoire :
40 000 dollars E.U.

6. Des conserveries de poisson fonctionnent actuellement dans des pays de la sous-région comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, mais la production est loin de satisfaire la demande sous-régionale en particulier celle du thon en conserve. Les eaux côtières de l'Afrique de l'Ouest sont riches en ressources halieutiques et l'augmentation de la consommation de poissons par la population aiderait à combattre les carences actuelles en protéines de la sous-région.

Une étude exploratoire sera entreprise pour évaluer la demande éventuelle, déterminer les produits appropriés comme le thon en conserve, les concentrés de protéines de poisson et les crevettes et identifier les besoins en main-d'oeuvre. Cette étude exploratoire qui sera suivie d'une étude de pré faisabilité, le cas échéant, proposera également le pays ou les pays les mieux placés pour promouvoir le ou les projets d'investissement.

PROFIL DE PROJET No S15

SOUS-SECTEUR : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Développement de l'industrie cotonnière

2. Objectif : Améliorer l'utilisation des capacités existantes et, le cas échéant, créer de nouvelles usines pour traiter localement les fibres de coton qui sont actuellement exportées.

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEA/ONUUDI

4. A fixer

5. Etude exploratoire :
40 000 dollars E.U.

6. La production locale de fibres de coton était de l'ordre de 150 000 tonnes en 1982. La plupart des pays produisant assez de fibres fabriquent des textiles. Toutefois, au moins un tiers des textiles ainsi produits est exporté. Par ailleurs, les pays de la sous-région importent de grandes quantités de tissus en coton imprimés. Le traitement local des fibres de coton actuellement exportées offrirait un certain nombre d'avantages : recettes accrues en devises et meilleure utilisation des usines et des installations existantes. Une étude exploratoire sera entreprise pour évaluer les capacités inutilisées; elle portera essentiellement sur les usines de tissage de la sous-région. L'étude proposera les moyens de traiter localement les fibres actuellement exportées. La production de tissus écrus sera soit exportée, soit utilisée comme intrant dans les usines d'habillement. L'étude déterminera les produits à fabriquer, les besoins de la production, ainsi que les pays appropriés pour promouvoir le projet.

PROFIL DE PROJET No S16

SOUS-SECTEUR : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une société de cabotage de l'Union du fleuve Mano
2. Objectif : Accélérer la circulation des biens et des personnes et, ce faisant, promouvoir le développement rapide des industries et du commerce de l'Union.

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<ol style="list-style-type: none"> 3. Union du fleuve Mano 4. A déterminer 5. Etude de faisabilité ne comprenant pas d'études techniques détaillées : environ 0,3 million de dollars E.U. - Coût de l'exécution du projet : 5 à 10 millions de dollars E.U. 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Le projet vise à améliorer et à renforcer les moyens de transport au sein de l'Union, afin d'accélérer la circulation des personnes et des biens, de manière à intensifier le développement des industries et du commerce au sein de l'Union. Le projet est encore au stade de la conception; des données précises concernant les apports nécessaires et les résultats escomptés seront établis par la suite.

PROFIL DE PROJET No S17

SOUS-SECTEUR : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une foire de l'industrie et de la technologie pour les Etats membres de l'Union du fleuve Mano
2. Objectif : Promouvoir et développer au sein de l'Union le commerce des produits industriels manufacturés par les pays membres

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Union du fleuve Mano
4. Au sein des pays membres de l'Union, c'est-à-dire le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée.
5. 546 000 dollars E.U.

6. a) Historique : Le projet a vu le jour à la suite de l'évaluation par l'Union du niveau technologique dans les Etats membres.
- b) Le but du projet est de favoriser la circulation des informations sur l'industrie et la technologie au sein de l'Union.

V. PLAN POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

99. L'exécution du programme intégré de promotion industrielle nécessitera toute une série de mesures qui devront être prises par les pays de la sous-région et par les organisations coordonnatrices : ONUDI, OUA et CEA. Ces mesures sont définies ci-dessous. Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que l'élaboration du programme intégré est un processus continu. Aussi les gouvernements et les organisations intergouvernementales de la sous-région sont-ils invités à continuer de soumettre des propositions de projets en vue de leur inclusion ultérieure dans le programme.

Au niveau national

100. Le succès du programme dépendra des mesures prises au niveau national ainsi que des politiques et mécanismes opérationnels adoptés par les gouvernements. Ces mesures comprennent :

- a) L'approbation officielle du programme et de ses projets par le gouvernement;
- b) L'incorporation des principaux éléments du programme sous-régional et de ses projets dans les plans nationaux de développement industriel, ce qui pourra nécessiter un remaniement des plans en cours d'exécution;
- c) L'affectation des ressources humaines, financières et matérielles requises pour exécuter les projets;
- d) Le renforcement ou l'introduction de mécanismes opérationnels (sociétés, compagnies, commissions) chargés du suivi, y compris la définition des projets, les études de préinvestissement, la promotion des investissements, et les consultations relatives aux projets avec d'autres pays de la sous-région;
- e) Si le pays est désigné comme chef de file, la présentation officielle du projet à des institutions financières;
- f) Sur la base de profils pour les projets d'investissement moteurs, l'élaboration d'études détaillées de préinvestissement, avec le concours de l'ONUDI, de la CEA, de la BAD et des organisations de consultation industrielle locales compétentes;
- g) L'amélioration des capacités de la main-d'oeuvre locale et des capacités institutionnelles requises pour l'identification, l'élaboration et l'exécution des projets.

Au niveau sous-régional

101. Les priorités industrielles de la zone d'échanges préférentiels, de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et du Conseil des Ministres du MULPOC de Lusaka coïncidant avec celles de la Décennie, toutes les activités menées aux niveaux national et sous-régional au cours de la préparation et de l'exécution des projets moteurs et des projets d'appui identifiés doivent favoriser la réalisation des objectifs de la Décennie. Les activités au niveau sous-régional comportent :

- a) L'approbation officielle et l'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle par les organisations intergouvernementales de la sous-région et son inclusion dans leurs programmes et plans de développement sous-régionaux;
- b) La participation de comités techniques sous-régionaux, en procédant secteur par secteur, dans le cadre de l'Association des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest (en accord avec les initiatives prises par les organisations intergouvernementales existantes) pour coordonner, suivre et guider l'action des gouvernements en ce qui concerne le choix et l'exécution des projets multinationaux dans chaque sous-secteur;
- c) Les conseils devant être donnés par ces comités intergouvernementaux aux gouvernements sur la préparation, l'exécution, la gestion et le suivi des projets industriels multinationaux, y compris la définition des éléments suivants :
 - i) Grands principes régissant les rapports entre les parties et déterminant les arrangements de coopération dans les domaines de la production industrielle et du commerce des matières premières et produits industriels;
 - ii) Politiques et mesures de soutien que les gouvernements concernés doivent appliquer;
 - iii) Principes et mesures opérationnels, notamment pour ce qui est des avantages mutuels ou du traitement équitable;

- iv) Coentreprises intéressant des organismes tels que les sociétés multinationales installées dans les pays de la sous-région, ou des pays membres de la sous-région et d'autres sous-régions et régions, ou des sociétés publiques et autres entreprises;
 - v) Coproduction et spécialisation, y compris la sous-traitance et la commercialisation, en tant qu'arrangement d'une importance particulière pour les industries mécaniques motrices;
 - vi) Acquisition conjointe de la technologie et mobilisation des ressources financières.
- d) Un accord entre les pays de la sous-région sur le choix du pays hôte pour chaque projet multinational moteur, ainsi que sur les rôles respectifs des autres pays dans l'exécution des projets moteurs. Il faudrait notamment qu'ils s'entendent sur les points suivants :
- i) Approvisionnement en matières premières et en énergie nécessaires;
 - ii) Achat des produits intermédiaires et des produits finis;
 - iii) Souscription au capital-actions, dont la majorité doit être détenue par des pays africains;
 - iv) Formation et fourniture de main-d'oeuvre pour le projet;
 - v) Exécution des travaux de R-D liés au projet;
 - vi) Echange d'informations;
 - vii) Gestion de l'entreprise;
 - viii) Contrats de sous-traitance dans la mesure du possible.
- e) La fourniture d'une assistance par des organisations intergouvernementales et des banques de développement de la sous-région pour la mobilisation de ressources financières et autres, y compris la promotion des investissements pour l'exécution des projets multinationaux moteurs;
- f) Le renforcement ou l'instauration d'arrangements opérationnels tels que les sociétés ou entreprises multinationales liées aux sociétés nationales correspondantes pour l'exécution de projets ou de groupe

de projets déterminés. A cet effet, on doit noter que dans la création d'entreprises multinationales visant à établir des rapports économiques durables et efficaces, il pourrait être nécessaire pour chaque partenaire, en particulier les gouvernements, de partager les risques et les avantages des entreprises et de participer pleinement au processus de prise de décisions au plus haut niveau de la direction;

- g) La participation aux projets, dès le départ des Chambres africaines du commerce et de l'industrie ou des fabricants et leurs associations ainsi que des sociétés compétentes de consultants locaux, de façon à accroître leur participation et leur engagement au fur et à mesure que les projets avancent.

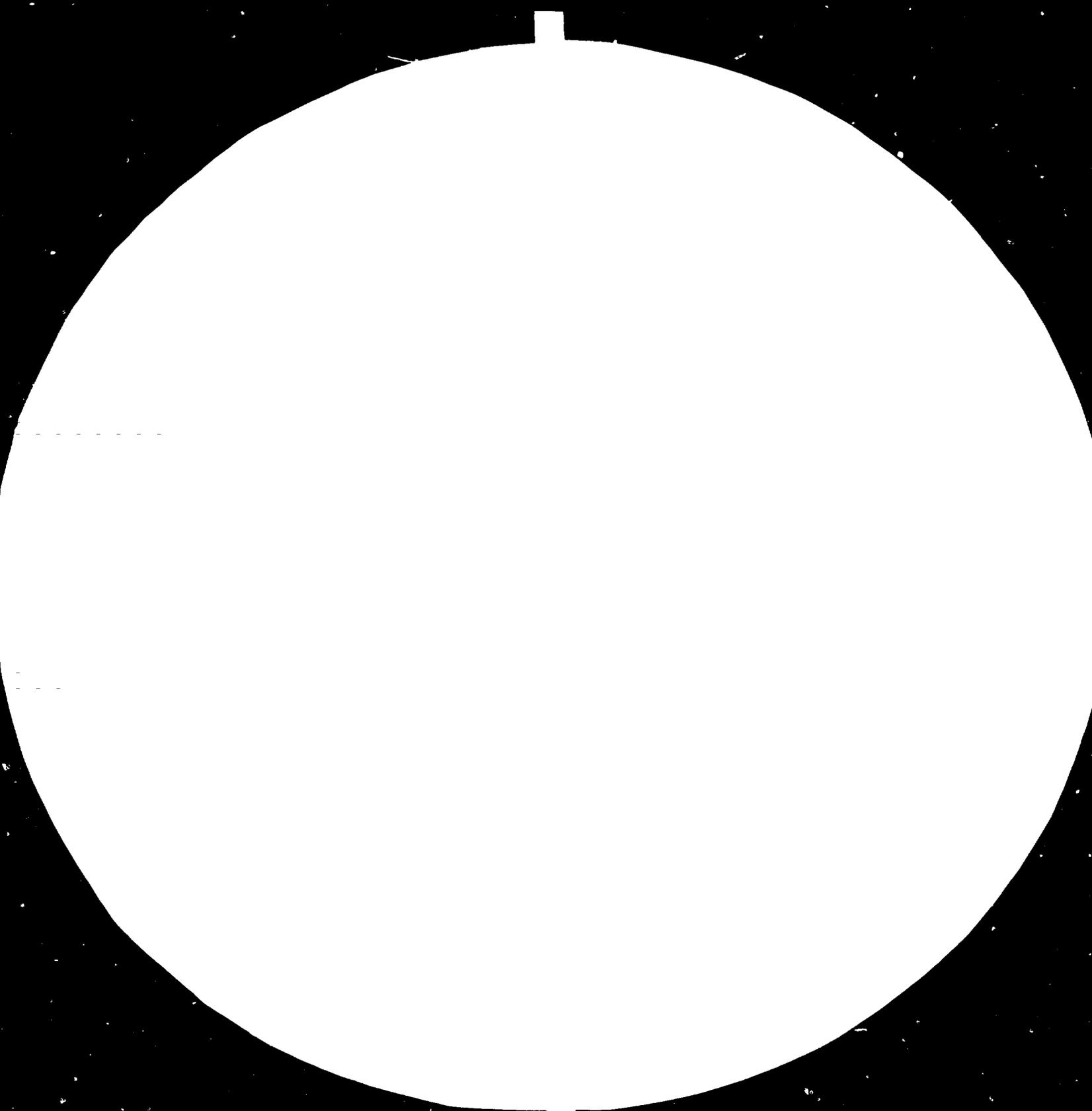
Rôle des organismes de coordination et d'autres institutions

102. Pour mettre en place et exploiter rentablement des industries motrices, il faut développer les capacités humaines et technologiques, mobiliser des ressources financières et créer ou renforcer des capacités pour servir et intensifier le processus d'industrialisation dans la sous-région. Les institutions et organisations du système des Nations Unies, en particulier l'ONUDI et la CEA, en collaboration étroite avec l'OUA, la BAD et d'autres organisations africaines telles que le CRAT, le CRACFT, l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques, l'UPAT et l'IDEP, peuvent aider à satisfaire à ces exigences et, ainsi, à surmonter les problèmes cruciaux de développement de la sous-région.

103. Pour l'essentiel, ces organisations fourniraient, sur demande, une assistance technique dans les domaines suivants :

- a) Mise à jour du programme industriel sous-régional, établissement d'études de préinvestissement comprenant des profils des investissements sur les projets sélectionnés dans chaque sous-région et fournissant des informations sur des sujets comme la consommation, la taille de l'usine, les matières premières, les services publics, la technologie, l'investissement, la main-d'oeuvre et la formation, le coût probable de la production, la rentabilité du projet et/ou du programme et le ou les marchés potentiels;
- b) Identification des domaines spécifiques et des modes de coopération entre les pays, de même qu'entre les producteurs et les services de R-D dans l'exécution du programme pour la Décennie;

84.04.16
AD. 8503





3.2

3.6

4



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
APR 1 and 1963 TEST CHART No. 2

- c) Travaux de l'Association des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la révision et la mise à jour du programme sous-régional intégré de promotion industrielle, le contrôle de son exécution et la coordination des activités des comités techniques visés au paragraphe 101 b);
- d) Développement des capacités dans les domaines suivants : planification industrielle; service de consultants en industrie; élaboration de projets; achats de fourniture; et soutien des entrepreneurs et fabricants locaux, y compris la création d'associations liées aux programmes moteurs;
- e) Organisation de consultations techniques, de négociations et de réunions sur la promotion des investissements dans des sous-secteurs moteurs déterminés. Ceci devra inclure la consultation et des négociations entre :
 - i) Les pays africains, intéressant à la fois les institutions financières de l'Etat et les agents locaux de production et de distribution;
 - ii) Les Etats africains et des partenaires éventuels d'autres pays en développement dans le cadre de la CEPD, intéressant les investisseurs potentiels de ces pays de même que les institutions financières;
 - iii) Les Etats africains et des partenaires éventuels des pays industrialisés.

104. La fourniture d'une telle assistance nécessite une coordination étroite entre les différentes institutions de la sous-région afin d'assurer une complète harmonisation des efforts aussi bien des organisations des Nations Unies que de l'OUA au profit de la sous-région. L'OUA, la CEA et l'ONUDI devraient élaborer un système adéquat pour aider les pays à suivre l'exécution de ce programme industriel intégré dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Les Etats devraient donc fournir à ces organisations des informations sur leurs activités afin que des rapports d'activité puissent être soumis aux conférences des Ministres africains de l'industrie. Bien qu'on attende de ces pays qu'ils utilisent les voies économiques et diplomatiques dont ils disposent pour promouvoir les projets identifiés, l'ONUDI devrait fournir une assistance par le biais de son programme de promotion des investissements, et notamment de ses services de promotion des investissements.

ANNEXE

Critères pour la sélection des projets industriels
moteurs multinationaux/sous-régionaux

Pour qu'un projet soit un projet industriel moteur multinationaux/sous-régional, il doit satisfaire à toutes les conditions fondamentales du groupe I et à une ou plusieurs conditions supplémentaires du groupe II.

I. Conditions fondamentales

Le projet :

- a) Fournir des intrants aux secteurs prioritaires sélectionnés dans le Plan d'action de l'Acte final de Lagos, à savoir l'alimentation, les transports et communications et l'énergie;
- b) Assure une intégration effective et établit des liens avec d'autres activités industrielles et économiques et les infrastructures de la sous-région;
- c) Utilise et améliore au maximum les ressources naturelles africaines (matières premières et énergie) afin d'en faire profiter premièrement la sous-région, deuxièmement les autres pays africains et troisièmement les pays non africains;
- d) Produit des biens intermédiaires pour la transformation ou la fabrication dans un nombre croissant d'industries créées ou prévues ou des produits mécaniques, en particulier ceux liés à la production et à la transformation des denrées alimentaires, aux matériaux de construction, aux textiles, à l'énergie, aux transports et à l'industrie extractive;
- e) Satisfait en premier lieu, directement ou indirectement, les besoins fondamentaux des peuples de la sous-région et, le cas échéant, ceux d'autres pays africains;
- f) Met en jeu i) des économies d'échelle, ii) une technique complexe ou une amélioration de la technique, iii) des investissements importants et iv) un ou des marché(s) inaccessible(s) aux pays de la sous-région pris individuellement;

- g) Offre un cadre de coopération, en particulier entre les pays africains, pour ce qui est des accords d'approvisionnement/d'achats à long terme pour les matières premières, les produits intermédiaires et finis; de la sous-traitance; du troc; des prises de participations, etc.;
- h) Contribue à réduire la grande dépendance de la région vis-à-vis des facteurs de production étrangers.

II. Conditions supplémentaires

Le projet :

- a) Offre un ou des avantage(s) comparatif(s) par rapport à un ou à des projet(s) analogue(s) (existant(s) ou potentiel(s)) dans d'autres groupes de pays (africains ou non africains), notamment en ce qui concerne les matières premières, l'énergie et l'infrastructure nécessaires;
- b) Complète un ou des projet(s) connexe(s) ou une ou des unité(s) de production existante(s) dans la sous-région;
- c) Procure des devises grâce à l'exportation de ses produits, y compris l'amélioration des matières premières;
- d) Mène à la réadaptation et à la rationalisation d'unités de production existantes;
- e) Remplace quand c'est possible des matériaux synthétiques par des matériaux naturels, en particulier ceux qui sont renouvelables.

- - - - -

